



VOLUME 4a – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Parc éolien de **SELENS- VEZAPONIN**

Communes de Selens, Vézaponin

Département : Aisne (02)

Novembre 2019 - VERSION N°1

Les auteurs du dossier de demande d'Autorisation Environnementale sont :

ATER Environnement	ATER Environnement	ORFEA Acoustique	ECOSPHERE
<p>Pierre-Yves BOUCHARÉ Responsable de projets 38 rue de la Croix Blanche 60680 GRANDFRESNOY Tél : 03 60 40 67 16 pierre-yves.bouchare@ater-environnement.fr</p>	<p>Hélise FONTAINE Paysagiste Concepteur 38 rue de la Croix Blanche 60680 GRANDFRESNOY Tél : 03 60 40 67 16 helise.fontaine@ater-environnement.fr</p>	<p>Benjamin LUCAS Acousticien Clément BERNARD Acousticien</p>	<p>Franck SPINELLI-DHUICQ Sylvain TOURTE Benoît NICOLAS Cédric LOUVET Alexandre MACQUET Quentin VANEL 28 rue du Moulin 60490 CUVILLY Tél. : 33 (0) 3.44.42.84.55 - www.ecosphere.fr</p>
<p>Rédacteur de l'étude d'impact, évaluation environnementale</p>	<p>Expertise paysagère Photomontages</p>	<p>Expertise acoustique</p>	<p>Expertise naturaliste</p>

Rédaction de l'étude d'impact : Pierre-Yves BOUCHARÉ (ATER Environnement)

Contrôle qualité : Benoit SABA (ATER Environnement) et Robin VERNEUIL (Développeur)

SOMMAIRE

1	Le Projet éolien de Sélens et Vézaponin en quelques chiffres _____	5
2	Contexte introductif _____	7
	2 - 1 Cadrage réglementaire _____	7
	2 - 2 Rappel des objectifs d'une étude d'impact sur l'environnement _____	7
	2 - 3 Le résumé non technique de l'étude d'impact _____	7
	2 - 4 Contexte énergétique _____	8
	2 - 5 Présentation du maître d'ouvrage _____	8
3	Justification du choix du projet _____	11
	3 - 1 Choix du site d'implantation _____	11
	3 - 2 Variantes du projet _____	11
	3 - 3 Description du projet retenu _____	14
4	Analyse du milieu humain _____	17
	4 - 1 Etat initial _____	17
	4 - 2 Impacts bruts _____	18
	4 - 3 Mesures et impacts résiduels _____	19
5	Analyse du milieu physique _____	21
	5 - 1 Etat initial _____	21
	5 - 2 Impacts bruts _____	21
	5 - 3 Mesures et impacts résiduels _____	21
6	Analyse du milieu paysager _____	23
	6 - 1 Etat initial _____	23
	6 - 2 Impacts bruts _____	25
	6 - 3 Mesures et impacts résiduels _____	26
7	Analyse du milieu naturel _____	29
	7 - 1 Etat initial _____	29
	7 - 2 Impacts bruts _____	33
	7 - 3 Mesures et impacts résiduels _____	34
8	Tableaux de synthèse des impacts bruts, résiduels et cumulés _____	35
9	Table des illustrations _____	47
	9 - 1 Liste des figures _____	47
	9 - 2 Liste des tableaux _____	47
	9 - 3 Liste des cartes _____	47

1 LE PROJET EOLIEN DE SELENS ET VEZAPONIN EN QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'éoliennes : 6

Caractéristiques techniques : Modèle non défini précisément hauteur maximale de 163,8 m de hauteur totale, 66 m de rayon de rotor

Puissance totale : 22,05 MW

Productible attendu : 53 GWh / an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 10 193 foyers hors chauffage

Porteur de projet : SAS Parc éolien de Selens-Vézaponin (société d'exploitation du parc éolien)

Région, département : Hauts-de-France, Aisne

Communauté de communes : Retz-en-Valois et Picardie des Châteaux

Communes d'implantation : Selens, Vézaponin

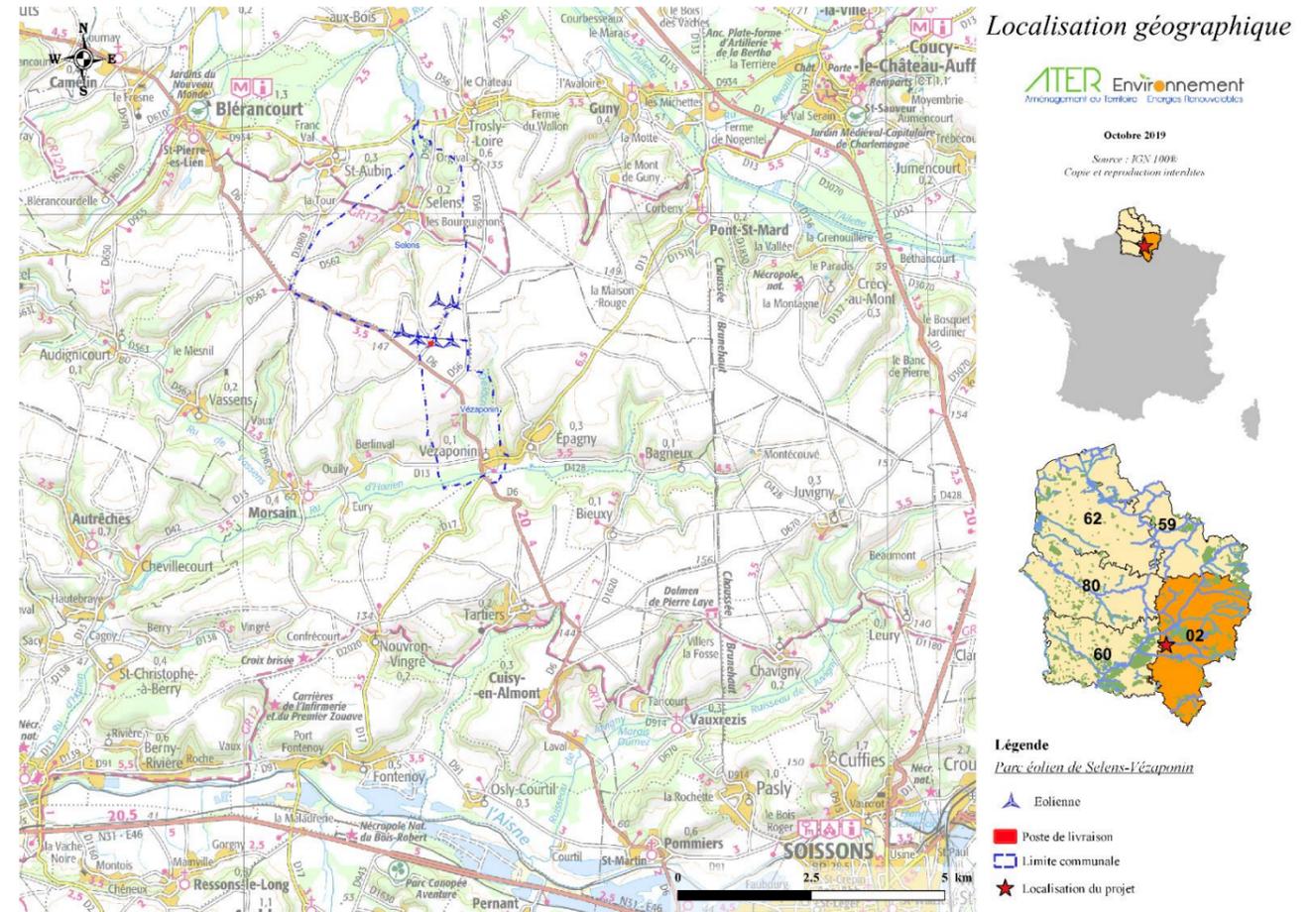


Figure 1 : Perception proche depuis le GR12A au Sud-Est de Selens (source : An Avel Energy, 2019)

2 CONTEXTE INTRODUCTIF

2 - 1 Cadrage réglementaire

Des expérimentations de procédures d'autorisation intégrées ont été menées dans certaines régions depuis mars 2014 concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à la législation sur l'eau. Au vu des premiers retours d'expérience et de plusieurs rapports d'évaluation, il a été décidé de pérenniser et de généraliser au territoire national les procédures expérimentales au sein d'un même dispositif d'**Autorisation Environnementale** inscrit dans le Code de l'Environnement, à compter du 1^{er} mars 2017.

L'objectif est la simplification administrative de la procédure d'autorisation d'un parc éolien.

L'Autorisation Environnementale réunit l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet éolien soumis à autorisation au titre de la législation relative aux ICPE, à savoir :

- L'autorisation ICPE ;
- La déclaration IOTA, si nécessaire ;
- L'autorisation de défrichage, si nécessaire ;
- La dérogation aux mesures de protection des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats, si nécessaire ;
- L'absence d'opposition au titre des sites Natura 2000 ;
- L'autorisation spéciale au titre des réserves naturelles nationales, si nécessaire ;
- L'autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance, si nécessaire ;
- L'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité, au titre du Code de l'Energie, étant précisé que sont réputées autorisées les installations de production d'électricité à la condition que leur puissance installée soit inférieure ou égale à 50 mégawatts pour les installations utilisant l'énergie mécanique du vent (Code de l'Energie, article R.311-2) ;
- Les différentes autorisations au titre des Codes de la Défense, du Patrimoine et des Transports.

Le porteur de projet peut ainsi obtenir, après une seule demande et à l'issue d'une procédure d'instruction unique et d'une enquête publique, une autorisation unique délivrée par le Préfet de département, couvrant l'ensemble des aspects du projet.

Le dossier de demande d'Autorisation Environnementale contient entre autres :

- **La description de la demande** qui a pour objectif de présenter le demandeur mais également de démontrer ses capacités techniques et financières pour exploiter cette installation ;
- **L'étude de dangers et son résumé non technique**, qui doit démontrer que cette installation ne représente pas de risques sur les biens et les personnes. Elle met en évidence notamment l'ensemble des barrières de sécurité relatives à l'installation ;
- **L'étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique** qui s'attache principalement à prendre en compte les effets de cette installation sur l'environnement, notamment sur les aspects paysage, faune, flore, acoustique, eau, etc. Ainsi, le présent document correspond au résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement.

2 - 2 Rappel des objectifs d'une étude d'impact sur l'environnement

La société SAS Parc éolien de Selens-Vézaponin, qui porte le projet, a été amenée à faire réaliser une étude d'impact sur l'environnement afin **d'évaluer les enjeux environnementaux liés à son projet** et à rechercher, en amont, les mesures à mettre en place pour la protection de l'environnement et l'insertion du projet.

Pour ce faire, l'étude d'impact :

- analyse tout d'abord la zone d'implantation du projet et son environnement (état initial) ;
- décrit le projet dans son ensemble et justifie les choix au regard des enjeux de la zone d'implantation du projet ;
- liste les impacts résiduels du projet sur son environnement direct et indirect ;
- répond à ces impacts par la mise en place de mesures visant à les éviter, réduire ou compenser ;
- expose les méthodologies ayant servi à sa réalisation.

Sa délivrance aux services de l'Etat permet d'informer les services et constitue **une des pièces officielles de la procédure de décision administrative**. Elle permet de juger de la pertinence du projet, notamment au regard des critères environnementaux, et des mesures prises pour favoriser son intégration.

2 - 3 Le résumé non technique de l'étude d'impact

Le présent document présente les différentes parties de l'étude d'impact de façon claire et concise.

C'est un document :

- Séparé de l'étude d'impact ;
- A caractère pédagogique ;
- Illustré.

Il permet de faciliter la prise de connaissance par le public de l'étude d'impact, d'en saisir les enjeux et de juger de sa qualité. En cas d'incompréhension ou de volonté d'approfondissement, le recours à l'étude d'impact est toujours possible.

2 - 4 Contexte énergétique

Depuis la rédaction de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, pour le sommet de la Terre à Rio (ratifiée en 1993 et entrée en vigueur en 1994), la communauté internationale tente de lutter contre le réchauffement climatique. Les gouvernements des pays signataires se sont alors engagés à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Réaffirmé en 1997, à travers le protocole de Kyoto, l'engagement des 175 pays signataires est de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 5,5% (par rapport à 1990) au niveau mondial à l'horizon 2008-2012.

La **COP** (COnférence des Parties), créée lors du sommet de la Terre à Rio en 1992, reconnaît l'existence « d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène ». Dans cet objectif, les 195 participants, qui sont les Etats signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique, se réunissent tous les ans pour adopter des mesures en vue de réduire leur impact sur le réchauffement climatique. La France a accueilli et a présidé la 21^e édition, ou COP 21, en 2015. Un accord international sur le climat, applicable à tous les pays, a été validé par l'ensemble des participants et fixe comme objectif une limitation du réchauffement climatique mondial entre 1,5°C et 2°C.

Pour la France, l'objectif national est de produire 23% de l'énergie consommée au moyen de sources d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, et 32% en 2030. Cet objectif s'inscrit dans la continuité des conclusions du Grenelle de l'Environnement – augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole notre production d'énergies renouvelables en 2020.

Passer à une proportion de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergies correspond à un doublement par rapport à 2005 (10,3%). Pour l'éolien, cet objectif se traduit par **l'installation de 25 000 MW, à l'horizon 2020, répartis de la manière suivante : 19 000 MW sur terre et 6 000 MW en mer.**

Le parc éolien national en exploitation à la fin 2018 a atteint 15 108 MW, soit une augmentation de 1 559 MW (+11,5%) par rapport à l'année précédente (source : Panorama de l'électricité renouvelable en 2018, SER). L'année 2018 est donc la seconde meilleure année pour la filière éolienne, qui a dépassé en décembre 2018 les objectifs nationaux de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2016 fixés à 15 GW. Le dernier trimestre 2018 a été témoin de la plus forte progression du parc jamais enregistrée sur trois mois avec le raccordement de 780 MW. Pour rappel, en 2017 année record pour l'éolien, 1 559 MW avaient été raccordés. Ces bons résultats mettent la filière dans les starting-blocks pour atteindre son prochain objectif PPE à 2023 qui devrait se situer autour de 24 à 25 GW installés.

La puissance éolienne construite dépasse les 1 000 MW dans 5 régions françaises au 1^{er} janvier 2019 : 4 003 MW en Hauts-de-France, 3 373 MW en Grand Est, 1 517 MW en Occitanie, 1 116 MW en Centre-Val de Loire et 1 014 MW en Bretagne. Ces régions représentent 71,2% de la capacité éolienne nationale.

Le taux de couverture moyen de la consommation par la production éolienne est de 5,8% en 2018, en hausse de 0,8% par rapport à l'année précédente.

La région Hauts-de-France est la première région de France en termes de puissance construite. Ainsi, au 1^{er} janvier 2019 elle comptait 4 003 MW construits, répartis en 316 parcs correspondant à l'implantation de 1 659 éoliennes. Cela représente 24,5% de la puissance totale installée en France.

2 - 5 Présentation du maître d'ouvrage

Le projet de parc éolien est porté par la société **Elements** pour le compte de la **SAS Parc éolien de Selens-Vézaponin, maître d'Ouvrage et futur exploitant** de cette installation.

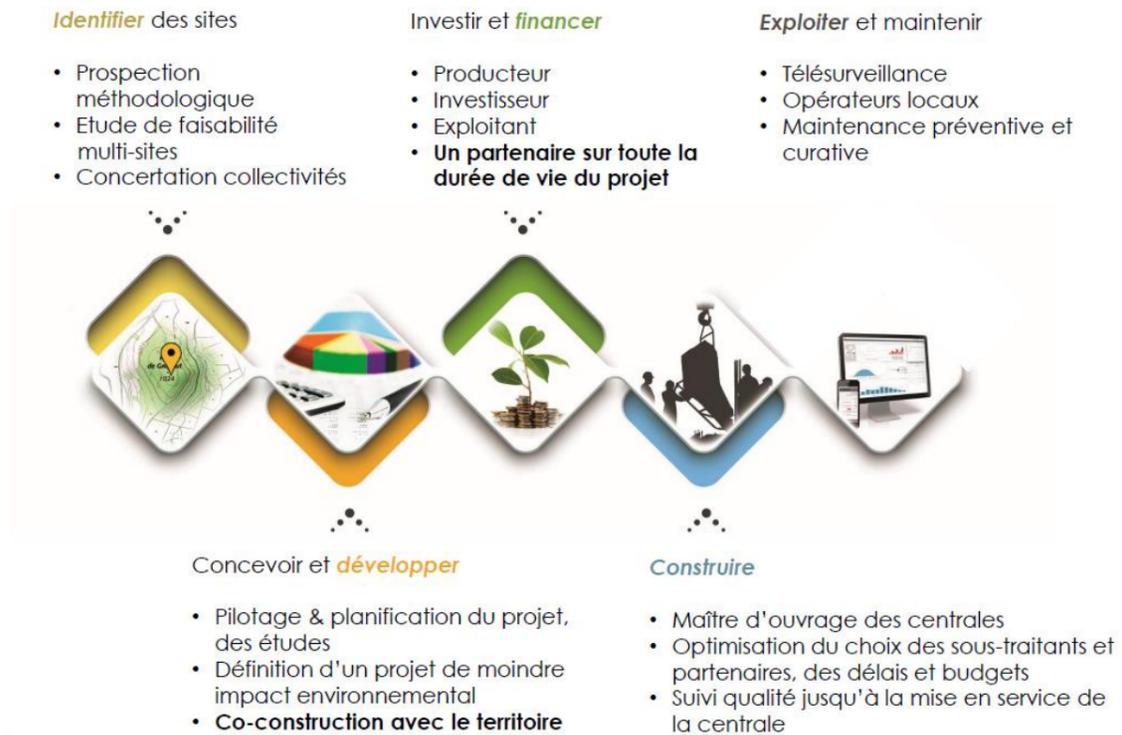
Présentation

Elements est une entreprise 100% française de 21 personnes spécialisée dans la production d'électricité verte, issue des filières des EnR (éolien, PV, hydro). Elle possède les compétences métier transverses (développer, construire et exploiter), et innove avec des solutions de consommation de l'électron local. Elle favorise en outre l'investissement participatif des différents acteurs du territoire.



L'expertise d'Elements

Elements est opérateur de la transition énergétique. La société strictement française développe des centrales d'énergies renouvelables éoliennes, photovoltaïques et hydro-électriques. Lorsque le projet sera autorisé, Elements assurera la construction et l'exploitation du parc éolien, avec des partenaires techniques et en partie locaux.



Démarche qualité



- Eléments développe ses projets en lien avec les collectivités selon la charte Amorce dont elle est signataire



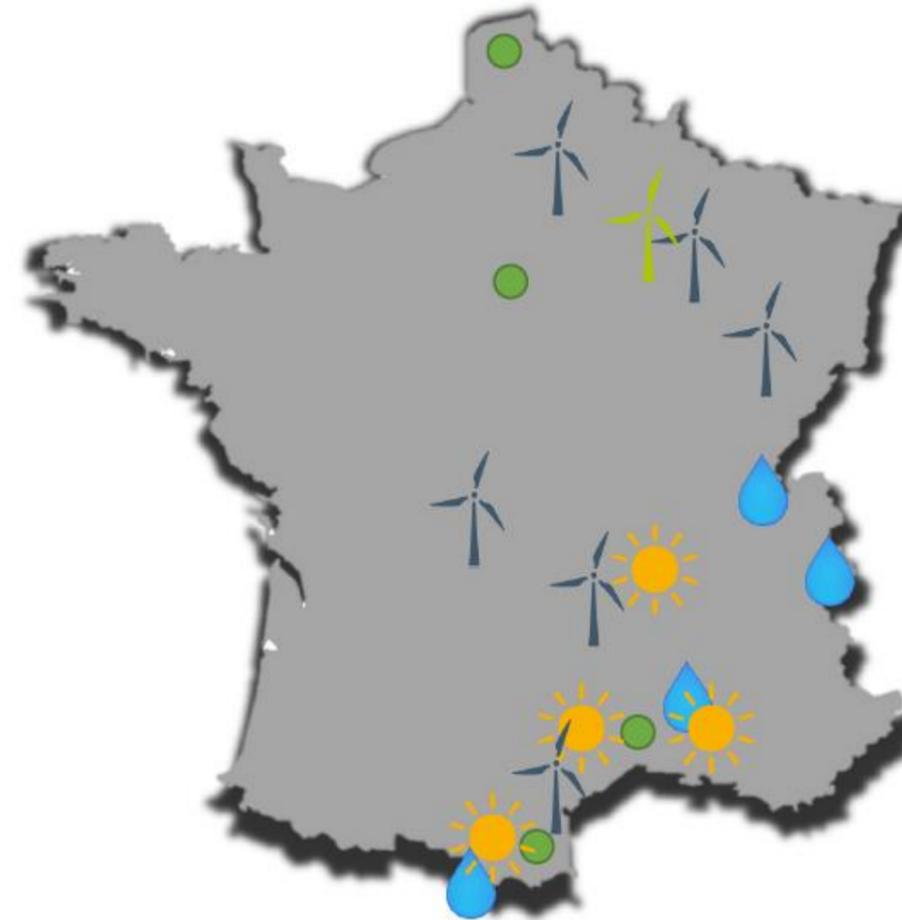
- Eléments est membre du pôle de compétitivité Derbi



- Eléments est labélisé French Tech pour son projet « Electron local » qui étudie les schémas économiques de fourniture d'une électricité locale aux riverains des parcs éoliens
- Eléments a été lauréat d'une bourse de la Banque Publique d'Investissement

Références

-  4 agences
21 personnes
-  18 MW en exploitation*
-  200 MW en développement/instruction*
600 MW en prospection
-  Photovoltaïque :
Développement
100 MW Grand Sud
250 MW en prospection
-  Développement Hydro
2 MW dans les Pyrénées
4 MW dans les Alpes
10 MW en prospection



3 JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

3 - 1 Choix du site d'implantation

Le site d'implantation a été sélectionné par Eléments au regard de son **caractère venté, de sa topographie favorable** (plateau agricole, peu visible depuis les bourgs situés en vallée), ainsi que de l'éloignement de toute habitation ou infrastructure (routes, lignes électriques, faisceaux, etc.)

La zone étudiée est située dans **les secteurs Aisne-Nord et Sud-Aisne de l'ancien SRE Picardie**. Cette zone pourrait accueillir des projets éoliens, sous réserve que les projets éoliens respectent l'ensemble des conditions suivantes :

- Sur la base d'une étude précise et étayée, le pétitionnaire démontre que certaines contraintes absolues qui amenaient à rendre une zone défavorable ne s'appliquent pas (éventualité liée à la précision de la carte à l'échelle régionale) ;
- Le projet proposé soit cohérent avec la stratégie régionale et les principes de protection des paysages (non mitage, non dominance, non encerclement, non covisibilité...).

Légende :

Enjeu
Très fort
Fort
Modéré
Faible
Très faible

3 - 2 Variantes du projet

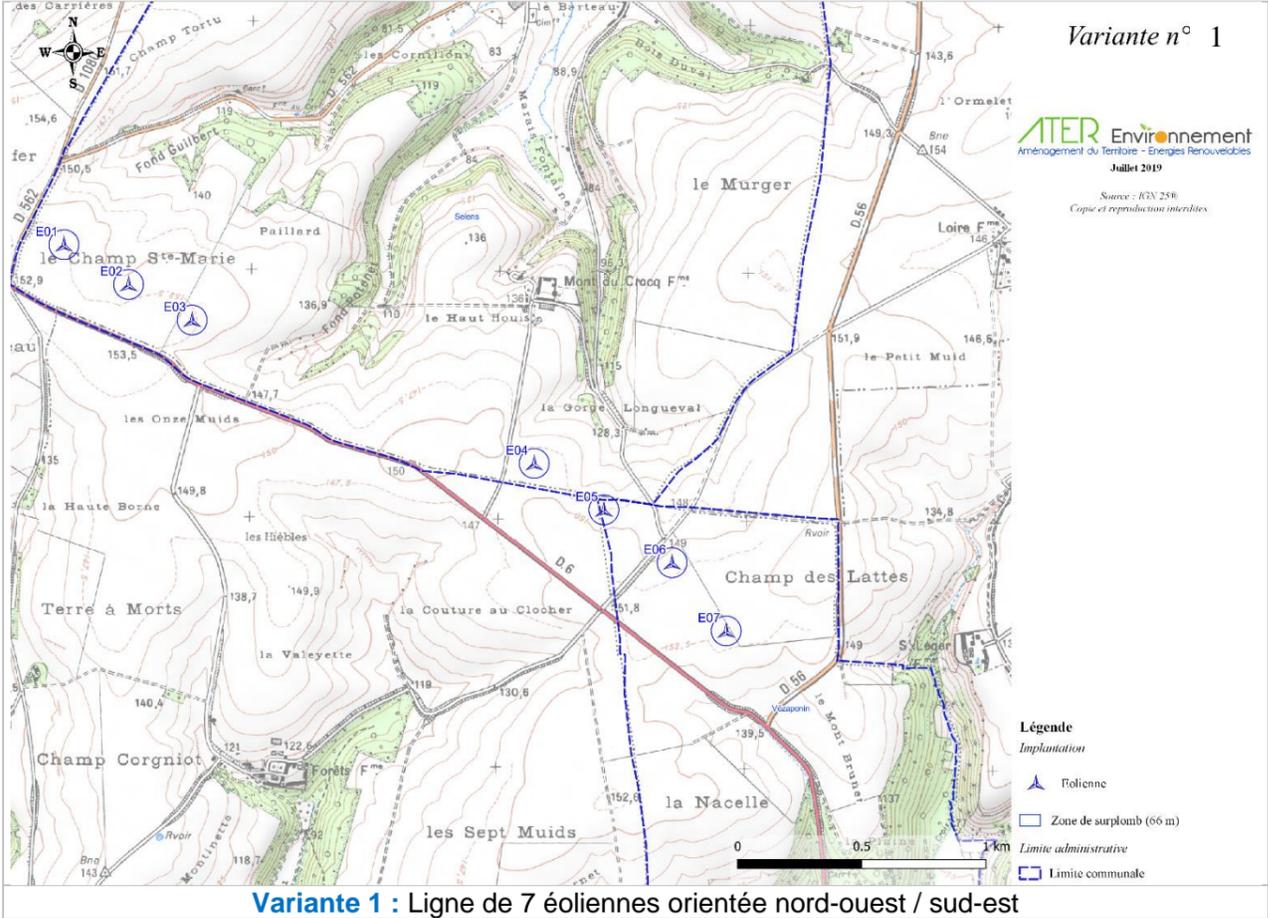
Avant d'aboutir au projet retenu, 3 variantes d'implantation ont été étudiées. Les principaux critères d'étude et de choix des variantes ont été :

- Respect des contraintes techniques ;
- Recul vis-à-vis des riverains ;
- Evitement des enjeux les plus forts liés au milieu naturel ;

Les cartes et le tableau pages suivantes synthétisent la localisation des variantes étudiées ainsi que les avantages de la variante sélectionnée.

	Variante n°1	Variante n°2	Variante finale
Expertise paysagère	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Implantation reculée vis-à-vis des bourgs de Selens et Vézaponin Lignes en cohérence avec l'orientation de la départementale D6 <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> Proximité des machines avec la voirie Angle d'occupation relativement élevé depuis le château de Coucy-le-Château-Auffrique Proximité vis-à-vis du bourg de Blérancourt et de son château 	<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> Eoliennes reculées vis-à-vis de Blérancourt Angle d'occupation réduit depuis le château de Coucy-le-Château-Auffrique <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> Proximité des éoliennes au nord et au sud avec les bourgs de Selens et Vézaponin Proximité des machines et effet « tunnel » pour la départementale D6 	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Eoliennes reculées vis-à-vis de Blérancourt et de Vézaponin Angle d'occupation réduit depuis le château de Coucy-le-Château-Auffrique Recul des machines vis-à-vis de la D6 <p>Inconvénients</p> <ul style="list-style-type: none"> Eoliennes au nord les plus proches d'habitations, à 1,8 kilomètres du bourg de Selens à étudier dans la suite de l'étude.
Expertise écologique	Evitement des zones à fort enjeux biologique Maintient d'une distance de 200 m de toute structure boisée Choix d'une garde au sol de 31 m		
Expertise acoustique	Non traité par l'expertise		
Servitudes et contraintes techniques	Respect des servitudes identifiées		

Tableau 1 : Avantages et inconvénients des variantes étudiées (source : ELEMENTS et bureaux d'études mandatés, 2019)



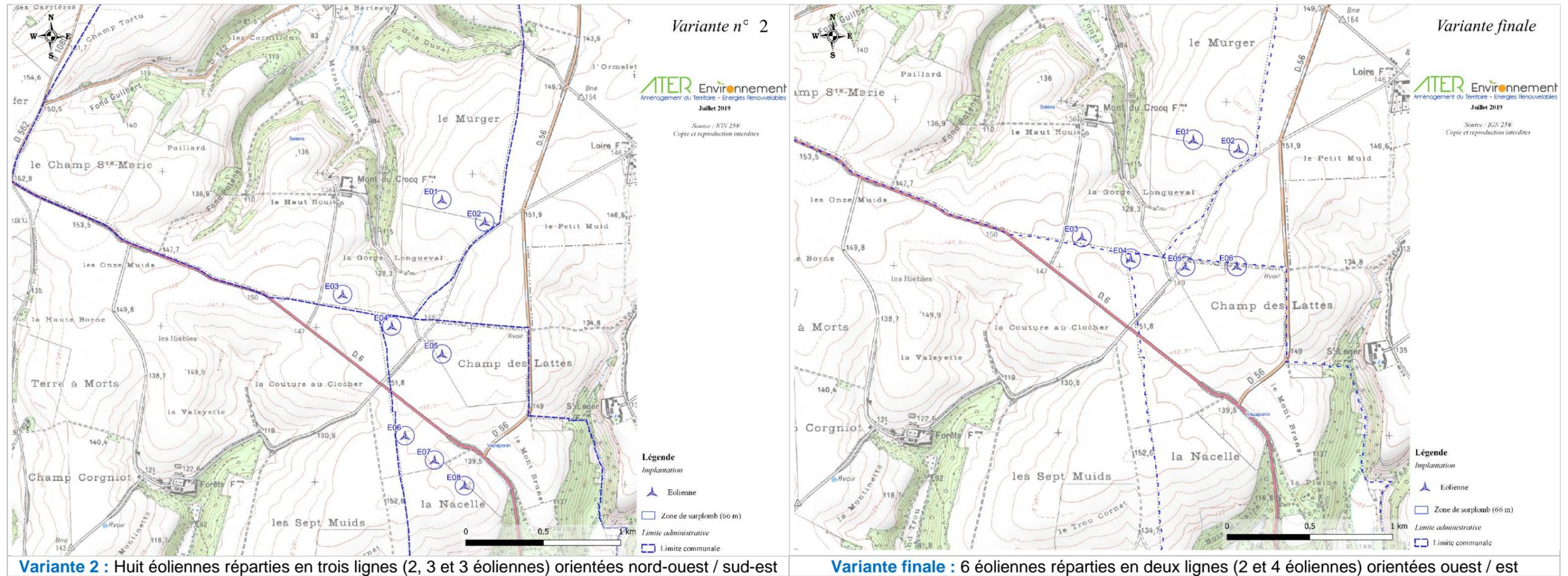


Tableau 2 : Présentation des variantes (source : ELEMENTS, 2019)

3 - 3 Description du projet retenu

Généralités

Le projet éolien de Selens - Vézaponin s'implante dans la région des Hauts-de-France, dans le département de l'Aisne, sur les communes de Selens et Vézaponin. Il est constitué de 6 éoliennes d'une puissance nominale de 3,675 MW. Les modèles d'éoliennes envisagés ne sont pas connus précisément (nom du fournisseur, puissance unitaire précise) à la date du dépôt du présent dossier. Cependant, les données de vent sur le site ainsi que les contraintes et servitudes techniques identifiées ont permis de définir une enveloppe dimensionnelle maximale (gabarit) à laquelle répondront les aérogénérateurs qui seront implantés. La puissance totale sera de 22,05 MW, ce qui nécessitera l'implantation de deux postes de livraison.

Les implantations suivent deux lignes dans la direction ouest / est ce qui attribue au projet une harmonie et un équilibre certain.

L'implantation retenue, après étude des enjeux et contraintes identifiés sur le secteur d'implantation, permet de minimiser les implantations en zones à enjeux et de respecter les préconisations émises par les différents organismes gérant des installations d'utilité publique sur la zone.

Localisation	Nom du projet	Parc éolien de Selens-Vézaponin
	Région	Hauts-de-France
	Département	Aisne
	Communes	Selens, Vézaponin
Descriptif technique	Nombre d'éoliennes	6
	Hauteur au moyeu	Entre 97 et 105,3 m
	Rayon de rotor maximal	66 m
	Hauteur totale maximale	163,8 m
	Surface maximale de pistes à renforcer	7 265 m ²
	Surface maximale de pistes permanentes créées	5 338 m ²
Raccordement au réseau	Postes électriques probables	Soissons, Noyon ou Sinceny
	Tension de raccordement	20 kV
Energie	Puissance totale maximale	22,05 MW
	Production	53 GWh/an
	Foyers équivalents (hors chauffage)	10 193
	Emissions annuelles de CO ₂ évitées	30 579

Tableau 3 : Caractéristiques générales du projet éolien de Selens-Vézaponin (source : ELEMENTS, 2019)

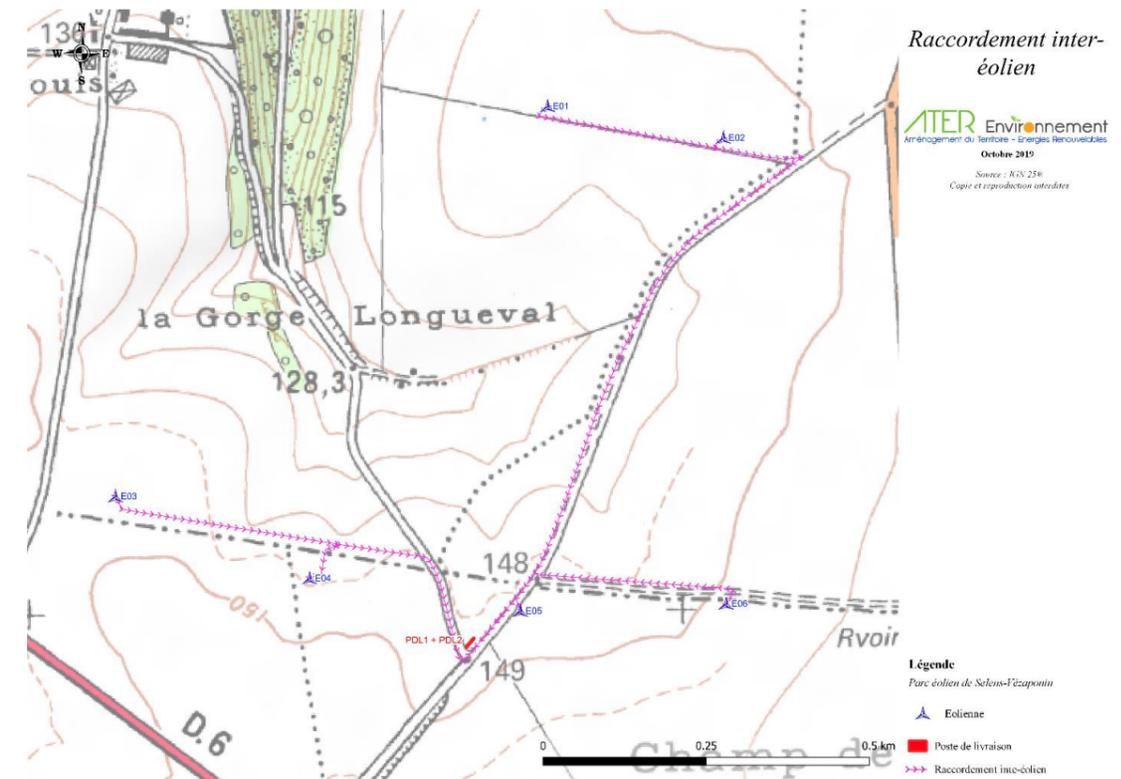
Plateformes et chemins d'accès

Le montage de chaque éolienne nécessite la mise en place d'une plateforme destinée à accueillir la grue lors de la phase de montage de la machine. Les plateformes permettent également le montage d'une grue en phase d'exploitation lors de maintenances lourdes. Les surfaces mobilisées sont comprises de 1 854 à 2 240 m² par éolienne (1 529 à 1 916 m² de plateforme et 324 m² de fondation). 10 121 m² seront donc utilisés pour les plateformes de l'ensemble du parc, auquel s'ajoutent 5 338 m² de chemins et accès à créer

L'accès au parc éolien de Selens – Vézaponin se fera depuis les routes départementales 6 et 56. Les chemins d'accès aux éoliennes seront alors à renforcer ou à créer en fonction des installations déjà présentes. Durant la phase de construction et de démantèlement, les engins empruntent ces chemins pour acheminer les éléments constituant les éoliennes et leurs annexes. Durant la phase d'exploitation, les chemins sont utilisés par des véhicules légers (maintenance régulière) ou par des engins permettant d'importantes opérations de maintenance (ex : changement de pale).

Raccordement électrique interne et externe

Les réseaux de raccordement électrique ou téléphonique (surveillance) entre les éoliennes et les postes de livraison (réseau interne) seront enterrés sur toute leur longueur en reliant les éoliennes et les postes de livraison entre eux. La tension des câbles électriques est de 20 000 V. La carte ci-après illustre le tracé prévisionnel des lignes 20 kV internes au parc éolien, reliant toutes les éoliennes jusqu'aux poste de livraison. Il est donné à titre indicatif car pouvant être amené à évoluer.



Carte 1 : Raccordement électrique interne à l'installation

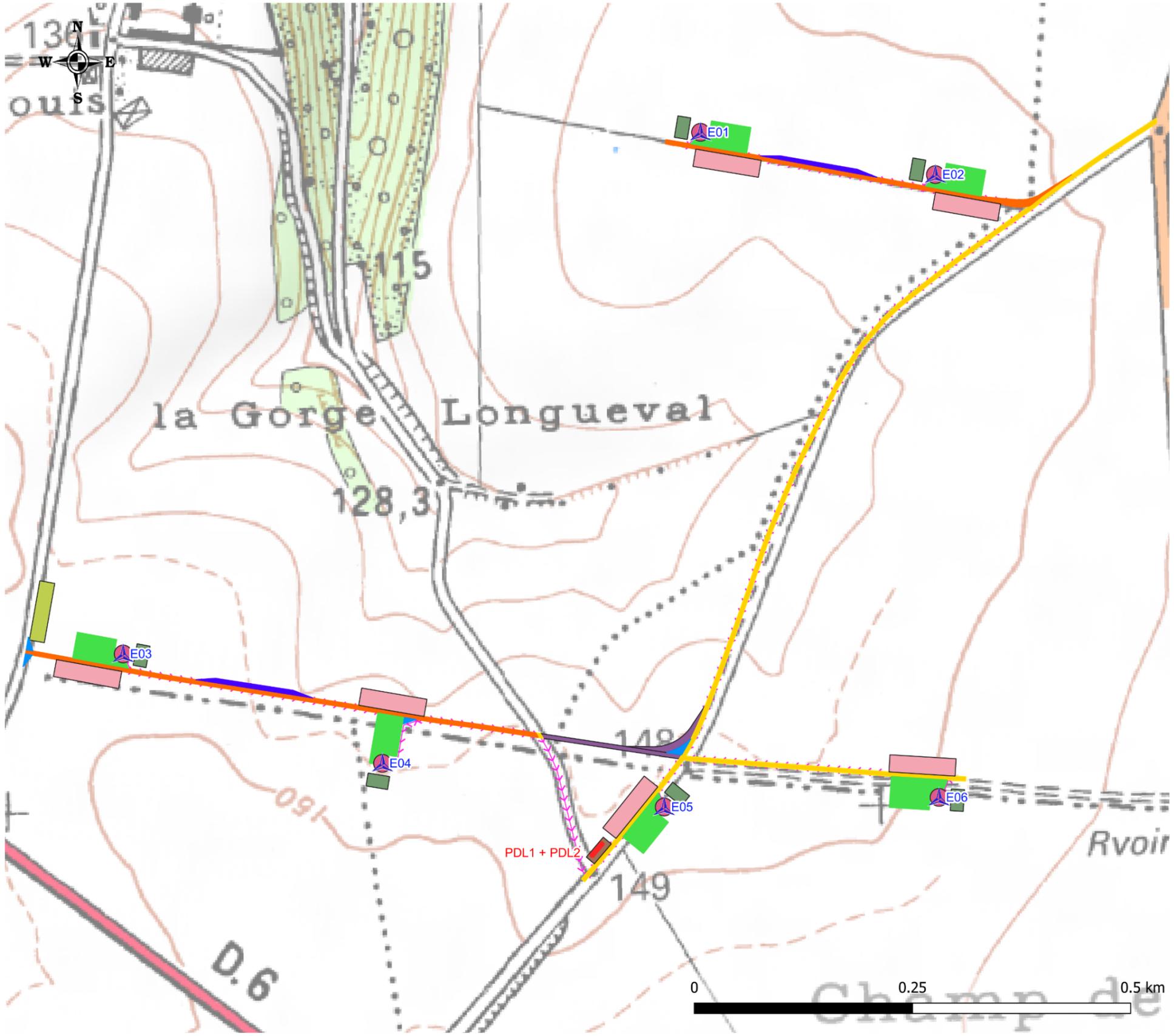
Le raccordement du projet éolien au poste source (réseau externe) est à la charge de l'exploitant. Toutefois, le gestionnaire de réseau est responsable du choix du tracé retenu, il est donc impossible de connaître à l'avance ce dernier. A ce stade de développement du projet éolien, la décision du tracé de raccordement externe par le gestionnaire de réseau n'est pas connue, puisque la demande de raccordement est déposée une fois l'arrêté d'obtention de l'autorisation environnementale délivré.

Présentation de l'installation

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2019

Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites



Légende

Structures permanentes

- Eolienne
- Fondation
- Plateforme
- Postes de livraison
- Voie à renforcer
- Voie à créer
- Raccordement inter-éolien

Structures temporaires

- Pan coupé
- Aire de croisement
- Zone de stockage des pales
- Zone de stockage des déblais
- Base de vie
- Accès temporaires à créer

Carte 2 : Implantation du parc éolien et de ses équipements

4 ANALYSE DU MILIEU HUMAIN

4 - 1 Etat initial

Notions d'enjeu et de sensibilité

- **L'enjeu** est déterminé par l'état actuel de la zone d'implantation potentielle (« photographie de l'existant ») vis-à-vis des caractéristiques physique, paysagère, patrimoniale, naturelle et humaine. Les enjeux sont définis par rapport à des critères tels que la qualité, la quantité, la diversité, etc. Cette définition des enjeux est indépendante de l'idée même d'un projet.
- **La sensibilité** correspond à l'interprétation de l'effet de l'implantation d'un parc éolien sur les thématiques étudiées. Il s'agit de mettre en évidence, sur la base des éléments de l'état initial, la sensibilité prévisible d'une thématique donnée compte-tenu des caractéristiques du projet et des retours d'expérience des effets de l'éolien, et le risque de perdre ou non une partie de sa valeur.

Urbanisme

Le projet du parc éolien de Selens - Vézaponin est compatible avec le Règlement National d'Urbanisme (RNU) en vigueur sur la commune de Vézaponin, et la carte communale de Selens. Les implantations devront respecter un éloignement de 500 m des zones urbanisées et à urbaniser.

⇒ **L'enjeu lié à la planification urbaine communale est faible.**

Contexte socio-économique

Les communes d'implantation du projet éolien possèdent un caractère rural à dominante agricole.

⇒ **L'enjeu socio-économique du projet est faible.**

Niveau sonore

Neuf points de mesure acoustique ont été définis au niveau des habitations les plus exposées autour du projet, afin d'étudier l'environnement acoustique. Ces mesures se sont déroulées du 05 au 18 février 2019. La date de l'intervention a été déterminée en analysant les prévisions météorologiques sur le secteur d'étude qui annonçaient des vitesses et directions de vent propices à l'étude.

D'une manière générale, le site est assez exposé aux vents du fait du caractère assez plat du paysage et de l'absence de forte végétation au centre de la zone d'étude. Plus localement aux abords de la zone, certains points de mesures bénéficient de la protection de bâtiments, de zones boisées ainsi que d'un vallonnement modéré.

⇒ **L'enjeu lié à l'environnement sonore du site est modéré.**

Santé

Localement, la qualité de l'environnement des personnes vivant dans les communes de Selens et Vézaponin est globalement correcte et ne présente pas d'inconvénients pour la santé. En effet, l'ambiance acoustique locale est calme, la qualité de l'air est correcte, tout comme celle de l'eau

potable. Les déchets sont évacués vers des filières de traitement adaptées, et les habitants ne sont pas soumis à des champs électromagnétiques pouvant provoquer des troubles sanitaires.

⇒ **L'enjeu lié à la santé est fort.**

Axes de circulation

Des infrastructures majeures de transport sont présentes dans les aires d'étude. L'Aisne, fleuve navigable par de moyens à grands gabarits, évolue à 7,2 km au sud de la zone d'implantation potentielle. De nombreuses infrastructures routières secondaires sont recensées, les plus proches étant les routes départementales 6, 56 et 562, qui encadrent la zone d'implantation potentielle en restant à 150 m de distance.

⇒ **L'enjeu lié aux infrastructures de transport est modéré.**

Infrastructures électriques

Plusieurs possibilités de raccordement sont envisageables en fonction de l'évolution des réseaux électriques : raccordement sur un poste existant ou création d'un poste de transformation électrique. Le choix du scénario sera réalisé en concertation avec les services gestionnaires du réseau.

⇒ **L'enjeu lié au raccordement électrique est faible.**

Tourisme

De nombreux chemins de randonnée sont présents dans les différentes aires d'étude, le plus proche passant à 100 m au nord de la zone d'implantation potentielle. Les aires d'étude éloignée et rapprochée présentent un grand nombre d'activités touristiques. Ces éléments mettent en valeur le patrimoine historique lié au déroulement de la première guerre mondiale, et le patrimoine architectural des communes de Compiègne, Soisson et Laon. Le contexte touristique est un peu moins présent à l'échelle locale.

La majorité de l'hébergement touristique reste localisée dans les grandes villes (Compiègne, Soisson, Laon). Aucun hébergement n'est présent dans les communes d'accueil du projet.

⇒ **L'enjeu lié aux activités touristiques est fort.**

Risques technologiques

Le risque industriel est faible dans la zone d'implantation potentielle, étant donné l'éloignement des sites SEVESO et installations classées pour la protection de l'environnement. Le risque lié à la découverte d'engins de guerre est modéré. Les autres risques technologiques (transport de marchandises dangereuses, incendie dans les ERP, nucléaire, et rupture de barrage) sont faibles dans les communes d'implantation du projet.

⇒ *L'enjeu lié aux risques technologiques est modéré.*

Servitudes d'utilité publique

Les principales servitudes d'utilité publique et contraintes techniques identifiées dans la zone d'implantation potentielle ou à proximité sont liées à un faisceau hertzien et à un plafond aéronautique : altitude minimale de guidage radar de l'aérodrome de Paris Charles de Gaulle à 309,6 mètres. Les préconisations associées seront prises en compte lors de la conception du projet et du choix d'implantation des éoliennes.

Concernant le risque de découverte de vestiges archéologiques, les préconisations émises seront respectées.

⇒ *L'enjeu lié aux servitudes d'utilité publique est modéré.*

4 - 2 Impacts bruts

Impacts bruts en phase de travaux

Lors du chantier, les nuisances sonores et lumineuses engendreront un impact négligeable à faible, limité dans le temps et dans l'espace (horaires de chantier en période diurne jours ouvrés). En revanche un impact modéré est attendu relativement à l'accroissement de circulation et le risque de dégradation de l'état des routes, notamment suite au passage des convois exceptionnels transportant les éléments les plus lourds du parc éolien (pales, nacelle, etc.).

Les déchets générés par le chantier pourront avoir un impact modérément négatif sur l'environnement.

Un impact modéré est attendu sur les usages du sol, compte tenu de l'emprise des travaux et de la remise en état des surfaces qui ne sont pas conservées pour l'exploitation.

La filière éolienne génère des emplois directs et indirects, ce qui représente un impact positif sur l'économie et l'emploi local lors des travaux.

La phase de chantier peut avoir un impact faible sur les sentiers de randonnée les plus proches.

Un impact brut modéré négatif est attendu sur le risque de découverte d'engins de guerre compte-tenu de l'histoire dans le département et des travaux prévus dans le sol pour la mise en place des travaux.

Concernant les servitudes et contraintes techniques, un impact faible est attendu en phase chantier sur la découverte de vestiges archéologiques.

Enfin, un impact positif est attendu sur l'économie compte-tenu du recours aux entreprises pour la construction du parc éolien.

⇒ *Les impacts bruts sur le milieu humain sont globalement faibles en phase de chantier, voire modérés relativement aux déchets, à l'accroissement de la circulation, à la découverte d'engins de guerre et aux sentiers de randonnée les plus proches.*

⇒ *L'impact brut sur l'économie et l'emploi est positif.*

Impact bruts en phase d'exploitation

L'analyse des émergences acoustiques du parc éolien a fait apparaître un risque de dépassement des seuils réglementaires. L'impact brut est fort.

L'impact visuel du balisage des éoliennes est modéré.

Les impacts liés aux risques technologiques et servitudes d'utilité publique sont nuls, excepté un risque d'impact modéré sur la qualité de la réception télévisuelle.

Le respect des distances d'éloignement de 500 m aux habitations (630 m au plus) et le choix d'une variante d'implantation équilibrée permettent d'anticiper un impact négligeable sur les dynamiques démographiques et l'immobilier local.

Les impacts sur l'emploi et l'économie locale sont positifs et modérés, par la contribution à la création de postes de techniciens de maintenance, et les ressources fiscales générées par le parc éolien pour les collectivités locales.

Les impacts sur les activités locales (chasse, agriculture, tourisme) seront faibles.

La contribution à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre par la production d'énergie renouvelable a un impact positif modéré sur la qualité de l'air.

- ⇒ **Les impacts bruts sont globalement nuls à faibles en phase d'exploitation, excepté un risque d'impact modéré sur la qualité de la réception télévisuelle.**
- ⇒ **L'impact brut sur l'économie, l'emploi et la qualité de l'air est positif modéré.**

4 - 3 Mesures et impacts résiduels

Mesures d'évitement et de réduction pendant le chantier

Les principales mesures d'évitement et de réduction des impacts sur le milieu humain en phase chantier concernent le choix d'implantation à distance des habitations et dans le respect des servitudes et contraintes techniques identifiées. Des panneaux d'information seront également implantés à proximité des zones de travaux, dans le but de limiter l'accès aux chemins de randonnée les plus proches lors des périodes sensibles du chantier (levage des éoliennes par exemple).

Mesures d'évitement et de réduction pendant l'exploitation

En cas de dégradation avérée de la réception télévisuelle, des mesures correctives seront mises en place pour rétablir la réception.

Un plan de bridage des éoliennes sera mis en place dès le démarrage de l'exploitation du site afin de réduire les niveaux sonores sous les seuils réglementaires. Ce plan sera adapté via des mesures acoustiques in situ après mise en service, afin d'établir le plan de bridage définitif adapté au site.

Les feux de balisage des éoliennes seront synchronisés entre eux via pilotage programmé. Cela permettra d'éviter une illumination anarchique et réduire les nuisances visuelles.

- ⇒ **L'impact résiduel en phases chantier et exploitation est faible à positif modéré suite à l'application des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.**

5 ANALYSE DU MILIEU PHYSIQUE

5 - 1 Etat initial

La zone d'implantation potentielle se positionne dans le Nord du bassin parisien, dont la géologie est dominée par des dépôts calcaires et argileux recouverts par des alluvions et des limons plus récents. Elle s'inscrit dans le bassin versant hydrologique Seine-Normandie. De nombreux cours d'eau sillonnent le territoire. Ces cours d'eau forment des vallons modelant la topographie locale.

Le site du projet est soumis à un climat de type océanique dégradé, caractérisé par une atténuation des températures extrêmes. Les vents dominants sont assez constants et favorables à l'implantation d'un parc éolien.

Les risques naturels sont globalement faibles (sismique, foudre, tempête et feux de forêt). Cependant les risques d'inondation et mouvements de terrain sont modérés, en raison du risque de remontée de nappe phréatique et du risque de coulée de boue.

⇒ *L'enjeu lié au milieu physique est globalement faible, voire modéré relativement aux risques d'inondation et mouvements de terrain.*

5 - 2 Impacts bruts

Impacts bruts en phase de travaux

L'impact sur les formations géologiques sera faible car les travaux de terrassement pour les chemins d'accès, les aires de grutages, les postes de livraison et les fondations resteront superficiels et ne nécessiteront pas de forage profond. Les fouilles pourront mettre à jour des vestiges archéologiques.

La topographie sera modifiée de manière faible, ponctuellement et temporairement pendant la création des plateformes et accès du parc éolien. En raison de l'éloignement des cours d'eau, la phase de chantier aura également un impact faible mais temporaire sur les eaux superficielles, lié aux risques de pollution des eaux par les engins de chantier.

L'impact sur les eaux souterraines et les ressources en eau potable est faible vu la profondeur des nappes phréatiques et l'éloignement des captages d'eau potable.

⇒ *Les impacts bruts en phase de travaux sont nuls à faibles et concernent principalement les modifications locales de topographie et les risques liés à la proximité des cours d'eau.*

Impact bruts en phase d'exploitation

La phase d'exploitation ne nécessite aucun forage ou terrassement. Par conséquent aucun impact n'est attendu sur la géologie ou le relief.

L'exploitation d'un parc éolien ne nécessite aucun rejet dans le milieu aquatique ou utilisation d'eau. Les risques de pollution sont également limités et maîtrisés. Les impacts sur les eaux souterraines seront nuls, de même que pour les eaux superficielles. En effet, les aménagements n'impactent pas directement les cours d'eau.

⇒ *Les impacts bruts en phase d'exploitation sont globalement négligeables à nuls.*

5 - 3 Mesures et impacts résiduels

Mesures d'évitement et de réduction pendant le chantier

Les principales mesures d'évitement et de réduction pendant la phase de chantier concernent les mesures de prévention de la pollution des eaux, par la gestion des déchets, la mise en place de bonnes pratiques et d'aires étanches dédiées aux opérations présentant un risque de pollution.

⇒ *L'impact résiduel en phase chantier est nul à faible suite à l'application des mesures d'évitement et de réduction. Ainsi aucune mesure de compensation n'est nécessaire.*

Mesures d'évitement et de réduction pendant l'exploitation

Les principales mesures d'évitement et de réduction pendant la phase d'exploitation concernent également les mesures de prévention de la pollution des eaux, par la gestion des déchets et la maîtrise des opérations de maintenance nécessitant la manipulation de produits potentiellement polluants (vidange par exemple).

⇒ *L'impact résiduel en phase d'exploitation est négligeable suite à l'application des mesures d'évitement et de réduction. Ainsi aucune mesure de compensation n'est nécessaire.*

6 ANALYSE DU MILIEU PAYSAGER

6 - 1 Etat initial

La zone d'implantation potentielle se situe sur le plateau du Soissonnais, entaillé par trois vallées majeures, celle de l'Oise à l'ouest, de l'Ailette au nord et de l'Aisne au sud. Il l'est également par toutes celles secondaires. Leurs coteaux forment des masques imposants en direction de la zone d'implantation potentielle, d'autant plus qu'ils sont largement boisés.

Les hauteurs des collines de Saint-Gobain et des buttes de l'Orxois-Artois ne présentent pas de sensibilités particulières vis-à-vis du projet de Selens et Vézaponin. Leurs boisements forment un masque visuel efficace et de grande échelle.

Le plateau est caractérisé par la présence d'étendues agricoles. Ces paysages ouverts permettent les vues vers le lointain. La sensibilité est élevée depuis les axes de communication et le GR12A qui les traversent, ou depuis quelques sorties de bourgs s'y positionnant.

Les villes de Laon et Coucy-le-Château-Auffrique, compte tenu de leur situation de belvédère sur le territoire, offrent des vues depuis leurs périphéries en direction de la zone d'implantation potentielle.

De manière générale, les fonds des vallées regroupent la majorité des bourgs et des monuments historiques et depuis celles-ci, les sensibilités sont faibles vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Soissons en fond de vallée de l'Aisne en est un exemple.

Les masses boisées de la Forêt Domaniale de Compiègne au sud-ouest, de Coucy-Basse au nord-est, de Retz au sud ainsi que celles qui accompagnent l'ensemble des vallées forment des masques importants et limitent considérablement les sensibilités, tant des bourgs, que des monuments historiques ou encore de certains axes de communication.

Les sensibilités existent davantage sur le plateau agricole où le regard s'étend au loin. Les boisements sont moins présents, seuls ceux des coteaux des vallées intermédiaires continuent à dissimuler partiellement le site du potentiel projet. En effet, même à proximité de la zone d'implantation potentielle, les vallées des affluents de l'Ailette et de l'Aisne atténuent considérablement les perceptions du potentiel projet. Toutefois, compte tenu de la proximité, il pourrait être visible partiellement depuis les bourgs de l'aire d'étude immédiate. L'implantation du potentiel projet de Selens et Vézaponin tiendra compte de ces sensibilités pour s'intégrer de manière cohérente sur le plateau du Soissonnais.

Unités paysagères

Le territoire d'étude se partage entre 11 unités paysagères, regroupées en 4 ensembles paysagers :

- Les paysages de vallées et de bassins, représentés par les vallées de l'Aisne, de l'Oise Compiégnoise, de l'Oise Noyonnaise et le bassin du Chaunois.
- Les paysages de buttes et collines boisées, c'est-à-dire le Noyonnais, les buttes de l'Orxois-Tardennois et les collines du Laonnois.
- Les paysages de forêts, composés de la Forêt de Retz et du massif de Saint-Gobain.
- Les paysages de grandes cultures qui réunissent le plateau du Soissonnais et la plaine de Grandes Cultures du Laonnois. La zone d'implantation potentielle se situe sur le Plateau du Soissonnais et le Bassin du Chaunois.

Aire d'étude éloignée

Inter visibilité avec les parcs existants

Aucun parc n'est construit au sein de l'aire d'étude éloignée, les enjeux et sensibilités sont donc nulles pour les parcs de l'aire d'étude éloignée. Les intervisibilités possibles se feront entre les parcs de l'aire d'étude rapprochée et la zone d'implantation potentielle. Compte-tenu de l'éloignement entre ces derniers et le site de projet, des boisements et du relief vallonné, les sensibilités liées aux covisibilités sont très faibles.

Perception depuis les axes de communications

La sensibilité des axes de communication vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle est faible grâce à la diversité du relief et à la densité de la végétation en dehors des plateaux. Cependant, lorsque les axes traversent les points hauts des plateaux, le regard se porte loin et occasionnellement en direction de la zone d'implantation potentielle.

Perception depuis les bourgs

Les bourgs ne sont que peu concernés par les effets visuels liés à la zone d'implantation potentielle. En effet, ils sont pour la plupart situés en fond de vallée. En revanche, les sorties de bourgs situées sur le plateau pourront être plus exposées mais cela de manière ponctuelle.

Laon est un cas particulier localisé sur une butte. Depuis son extrémité ouest, il offre une vue en direction de la zone d'implantation potentielle. Ce point sera étudié par la suite et bénéficiera d'un photomontage. La sensibilité est globalement faible.

Depuis les chemins de randonnées et belvédères

Les parcours des itinéraires de randonnée traversent des espaces fermés par les forêts domaniales ou pas les ondulations du relief. Quelques rares tronçons situés sur les hauteurs du plateau du Soissonnais pourront présenter des vues vers le potentiel projet de Selens-Vézaponin. Compte tenu de l'éloignement et du relief vallonné, les circuits touristiques ne présentent que de très faibles sensibilités. Les éléments liés au tourisme, localisés dans les bourgs, ne seront pas impactés par le potentiel projet de Selens-Vézaponin.

Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés

Les visibilités depuis et vers les monuments historiques de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas de sensibilité particulière.

Chacun d'entre eux étant protégé par le relief d'une vallée, le tissu urbain ou la végétation. Seule la ville de Laon, par sa localisation atypique en point haut, délivre des vues en direction de la zone d'implantation potentielle. Ses monuments en centre-bourg ne présentent pas de sensibilité, le front bâti fermant les vues. Mais la Porte de Soissons, située à l'extrémité ouest du bourg, présente davantage de sensibilité. La vue depuis ce point sera étudiée avec précision dans la suite de l'étude. La sensibilité globale est faible.

Aire d'étude rapprochée

Inter visibilité avec les parcs existants

L'aire d'étude ne possède qu'un parc éolien existant, celui de Leury, les intervisibilités sont donc faibles. Les potentielles covisibilités se situent principalement au niveau des axes de communication du plateau du Soissonnais. La configuration du relief et la présence importante de boisements limitent les situations d'intervisibilités entre les parcs se manifesteront. Les sensibilités globales sont faibles.

Perception depuis les axes de communications

Les vues sont limitées depuis les axes situés dans la vallée de l'Aisne au sud et la vallée de l'Ailette au nord. Le regard est arrêté par les coteaux et la végétation arborée qui les accompagne, notamment depuis la N31 et la D1 en partie.

Cependant, cette dernière offre des vues en direction de la zone d'implantation potentielle lorsqu'elle traverse le plateau du Soissonnais. Quelques tronçons également de la D6, D13, D17, D145 et D335 offrent des fenêtres visuelles sur la zone d'implantation potentielle, notamment lorsque le paysage est ouvert depuis les étendues agricoles. La sensibilité reste donc modérée.

Perception depuis les bourgs

Situés pour la plupart en fond de vallée, les bourgs de l'aire d'étude rapprochée sont peu sensibles. Le relief, leur bâti dense et leur végétation en périphérie limitent les vues. Il en est ainsi pour Soissons. Seules certaines périphéries et sorties de bourg, surtout sur le plateau, présentent des sensibilités. Coucy-le-Château-Auffrique, situé sur les coteaux, présente davantage de sensibilités en offrant une vue panoramique sur le territoire d'étude et en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est donc globalement modérée.

Depuis les chemins de randonnées et belvédères

Les axes de randonnée de l'aire d'étude rapprochée seront principalement sensibles sur les plateaux et de manière ponctuelle en l'absence de végétation les accompagnant. En dehors de ces secteurs à l'altitude plus élevée, les tracés accompagnent les vallées ou traversent des boisements fermant le champ visuel de l'observateur. La sensibilité est modérée.

Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés

Les monuments de l'aire d'étude rapprochée ne présentent que très peu de sensibilité au vu de leur localisation en fond de vallée ou de leur cadre boisé. Le patrimoine de Soissons ne possède pas de vue directe sur la zone d'implantation potentielle. Celle-ci ne pourra être perceptible que depuis les hauteurs des cathédrales. Seuls les monuments de Coucy-le-Château-Auffrique vu leur situation en belvédère sur la vallée de la l'Ailette possèdent davantage de sensibilités vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est forte.

Aire d'étude immédiate

Inter visibilité avec les parcs existants

Au sein de l'aire d'étude immédiate, aucun parc éolien n'est présent. Compte tenu de la distance avec celui de Leury au niveau de l'aire d'étude rapprochée, les covisibilités ne se manifesteront que très rarement.

Perception depuis les axes de communications

Les axes de communication de l'aire d'étude immédiate situés sur le plateau sont les plus sensibles. La D6 le traverse du nord-ouest au sud-est et longe également la zone d'implantation. Il en est de même pour la D56 dans l'axe nord-sud et longeant la zone d'implantation potentielle à l'est. Les sensibilités sont fortes. Le potentiel projet pourra s'implanter sur le plateau en s'appuyant sur ces axes de communication et ainsi guider les lignes de force du projet de parc. En revanche les sensibilités sont moindres depuis la D13, la D562 et la D934 inscrites en fond de vallée. Les coteaux massivement boisés dissimuleront partiellement le potentiel projet.

Perception depuis les bourgs

Au sein de cette aire d'étude, tous les bourgs sont implantés dans les vallées. Très peu de fenêtres visuelles en direction de la zone d'implantation potentielle existent depuis les centres-bourgs. Toutefois, selon sa position et sa proximité vis-à-vis des villages, le potentiel projet pourrait surplomber les habitations en contre-bas du plateau. Il sera nécessaire de prendre en compte pour l'implantation un recul vis-à-vis de celles-ci. Seule la sortie sud de Trosly-Loire se situe sur les hauteurs du plateau

et offre ainsi une vue panoramique sur la zone d'implantation potentielle. La sensibilité globale est donc modérée à forte.

Depuis les chemins de randonnées et belvédères

Le GR12A traverse l'aire d'étude immédiate de part et d'autre et le tracé rencontre une succession de vallées. Entre chacune d'elle, l'itinéraire longe les parcelles agricoles sur le plateau. Depuis ces tronçons, le regard se porte loin et notamment en direction de la zone d'implantation potentielle. La sensibilité est forte.

Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés

Les monuments en cœur de bourg se situent en fond de vallée, les visibilitées sont donc limitées en direction de la zone d'implantation potentielle par le front bâti dense et les masses arborées. Seule l'église de Morsain pourra présenter un enjeu de covisibilité depuis l'entrée sud du bourg avec son clocher qui dépasse légèrement des boisements. Depuis l'entrée du Château de Blérancourt, les masques visuels (végétation, bâti, relief) atténueront les chances de percevoir le potentiel projet. L'effet visuel sera étudié lors d'un photomontage. La sensibilité est globalement faible.

6 - 2 Impacts bruts

Les impacts paysagers en phase de chantier sont liés à l'aspect industriel provisoire des secteurs d'implantations (circulation d'engins de chantier, installation de grues, de bases de vie, etc.). Etant donné l'emprise limitée des aménagements et la durée limitée du chantier, ces impacts sont **négligeables à faibles**.

Les principaux impacts paysagers sont concentrés en phase d'exploitation et analysés au travers des photomontages. Les paragraphes suivants qualifient ces impacts.

Patrimoine bâti, paysager et culturel

Les monuments historiques les plus éloignés ne présentent pas d'impact. Situés en centre-bourg ou en fond de vallée, le front bâti ou les coteaux dissimulent le projet de Selens-Vézaponin. Les covisibilités sont également négligeables compte tenu de l'éloignement avec le projet et des masses boisées imposantes qui ponctuent le plateau cultivé.

Malgré le panorama qu'offre la tour de la cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais à Soissons, le projet n'est pas visible derrière les coteaux boisés. Les monuments encaissés dans les vallées sont éloignés de tout lien visuel avec les futures éoliennes. Depuis le château de Coucy-le-Château-Auffrique, les éoliennes sont perceptibles au-delà des boisements. Compte tenu de la distance, le motif ne sera toutefois pas prédominant. De plus, même si elles forment un nouveau point d'accroche visuel, leur présence ne perturbe pas le rapport d'échelle dans ce grand paysage. Le patrimoine militaire, cerné souvent de végétation, présente peu de visibilité lointaine en direction du projet. Seule une pale dépasse de la cime des arbres au niveau du cimetière allemand de Nampcel par exemple.

Il n'y a aucune visibilité du projet depuis le château de Blérancourt. Il est totalement dissimulé par les coteaux boisés, compte tenu de sa localisation dans la vallée d'un affluent de l'Ailette. Les autres monuments classés et inscrits en centre-bourg de Blérancourt ne présentent pas de visibilité du projet non plus, le front bâti continu délimite le champ visuel. Au sud de l'aire d'étude immédiate, l'église de Morsain est également cernée de bâti et encaissée dans la vallée du ru d'Oisier. Même depuis la périphérie du bourg, les coteaux dissimulent le projet de Selens. Aucune covisibilité n'existe donc entre l'église et le projet. L'impact est nul.

⇒ **L'impact brut est nul à faible sur les monuments historiques et sites protégés.**

Principaux axes de communication

D'une manière générale, les axes de communication qui empruntent les fonds de vallée ne sont pas impactés par le projet de Selens-Vézaponin. Certains sur les hauteurs du plateau cultivé présenteront des vues ponctuelles sur les futures éoliennes. Il en est ainsi depuis la D6 ou encore la N2. Toutefois, compte tenu de leur éloignement, leurs hauteurs sont très réduites.

A proximité du site, de nombreux axes de communication présentent peu de lien visuel avec les éoliennes de Selens compte tenu de leur localisation en fond de vallée. Par exemple, la D56 est encaissée dans la vallée de l'Ailette, et la D13 et la D6 dans celle du ru d'Hozien. Les éoliennes du projet sont dissimulées partiellement voire totalement par les coteaux et les boisements. Depuis le plateau agricole, le regard se porte loin notamment au niveau de la D650 et de la D56 où les éoliennes sont visibles en arrière-plan. La D6 se situe à proximité du projet, et les éoliennes y deviennent prégnantes. Toutefois, ces nouvelles verticalités ne déséquilibrent pas le rapport d'échelle dans cette grande étendue agricole. **L'impact est globalement fort.**

⇒ **L'impact brut depuis les axes de communication sera fort à proximité immédiate du site mais deviendra faible au fur et à mesure de l'éloignement.**

Perception depuis l'habitat

De par sa position sur une butte, la ville de Laon offre des vues lointaines sur le territoire d'étude. Toutefois, depuis la porte de Soissons, même si le regard se porte loin, le projet de Selens-Vézaponin n'est pas visible. Il est masqué par la topographie et les boisements.

Les autres villes majeures sont majoritairement implantées dans les fonds des vallées. Compiègne en est un exemple dans la vallée de l'Oise. Encaissée, la ville ne présente pas de lien visuel direct avec les éoliennes de Selens-Vézaponin. Même depuis les hauteurs du plateau, seules des toitures dépassent de la ligne de crête et compte tenu de la distance avec la commune d'accueil, aucune covisibilité n'existe avec les éoliennes de Selens-Vézaponin et la ville de Compiègne.

Il en sera de même pour Noyon ou encore Tergnier. Avec la présence également de nombreuses forêts domaniales, de nombreux bourgs ne présentent pas de visibilité lointaine vers le plateau du Soissonnais et le projet de Selens-Vézaponin.

Les perceptions des éoliennes de Selens-Vézaponin sont localisées au niveau des bourgs sur les coteaux. Crépigny et Dreslincourt. En effet, depuis leurs sorties le regard se porte loin au-dessus de la vallée de l'Oise, vers les coteaux opposés et donc vers le plateau du Soissonnais. Les éoliennes sont lisibles en arrière-plan au-dessus de la ligne de crête. Eloignées, leurs hauteurs apparentes sont réduites. De plus, elles sont partiellement voire totalement masquées par les masses boisées qui ponctuent les aires d'étude.

Les visibilités sont très réduites depuis les bourgs implantés en fond de vallée tel que Vic-sur-Aisne dans celle de l'Aisne, ou encore Trosly-Loire et Saint-Paul-aux-Bois dans la vallée de l'Ailette. Les éoliennes sont partiellement voire totalement masquées par les coteaux boisés. La ville de Soissons, également encaissée, ne présentera pas de visibilité avec les futures éoliennes. Les bourgs davantage impactés situés sur le plateau sont rares tel que Cuisy-en-Almont ou encore Folembray. Depuis ces derniers, les éoliennes s'alignent en arrière-plan au-delà des boisements. Lorsqu'elles sont visibles, compte tenu de l'éloignement leurs hauteurs apparentes sont réduites.

Les bourgs à proximité du site sont encaissés en fond de vallée : Saint-Aubin dans la vallée de l'Ailette, Vassens dans le ru de Vassens et Morsain dans le ru d'Oisier. Depuis ces derniers, le projet est très peu visible. Les éoliennes sont partiellement voire totalement masquées par la topographie et les boisements. Au niveau de la commune d'accueil, il en est de même. Depuis le cimetière de Selens, les machines sont tronquées en partie derrière les coteaux boisés. L'impact est donc faible.

⇒ **L'impact brut lié au projet est faible**

Effet cumulé avec un autre parc éolien

Compte tenu du contexte éolien très réduit et du motif du parc de Selens-Vézaponin en cohérence avec ceux des trois autres parcs, les effets cumulés sont réduits.

⇒ **L'impact cumulé brut lié au projet est globalement faible**

6 - 3 Mesures et impacts résiduels

Mesures d'évitement et de réduction

Les principales mesures d'évitement et de réduction des impacts paysagers concernent les choix d'implantation des éoliennes. Ainsi l'appréciation du paysage quotidien des riverains est globalement peu modifiée par l'introduction du projet, et ne nécessite pas de mesure spécifique d'évitement et de réduction. Localement, des effets de renforcement de la prégnance du motif éolien peuvent néanmoins se faire ressentir, notamment à proximité immédiate du site.

Mesures d'accompagnement

Des mesures d'accompagnement sont prévues dans le cadre du projet de Seles – Vézaponin. Il s'agit d'enterrer les réseaux électriques au niveau centre bourg de Vézaponin. L'itinéraire de grande randonnée GR12A traverse le plateau agricole au nord du projet et relie le bourg de Selens. Il va être mis en valeur et prolongé pour créer une continuité végétale et humaine entre les différents bourgs de vallée (Selens, Trosly-Loire, Guny...).

A titre d'illustration, un photomontage proche et un photomontage lointain sont présentés ci-après pour illustrer l'insertion du projet. La totalité des photomontages sont consultables dans le carnet de photomontages, annexé en volume 4c à la présente demande d'autorisation environnementale.



PHOTOMONTAGE N°45 : VUE DEPUIS LA D6 À PROXIMITÉ DE LA FERME DU MONT DU CROCQ

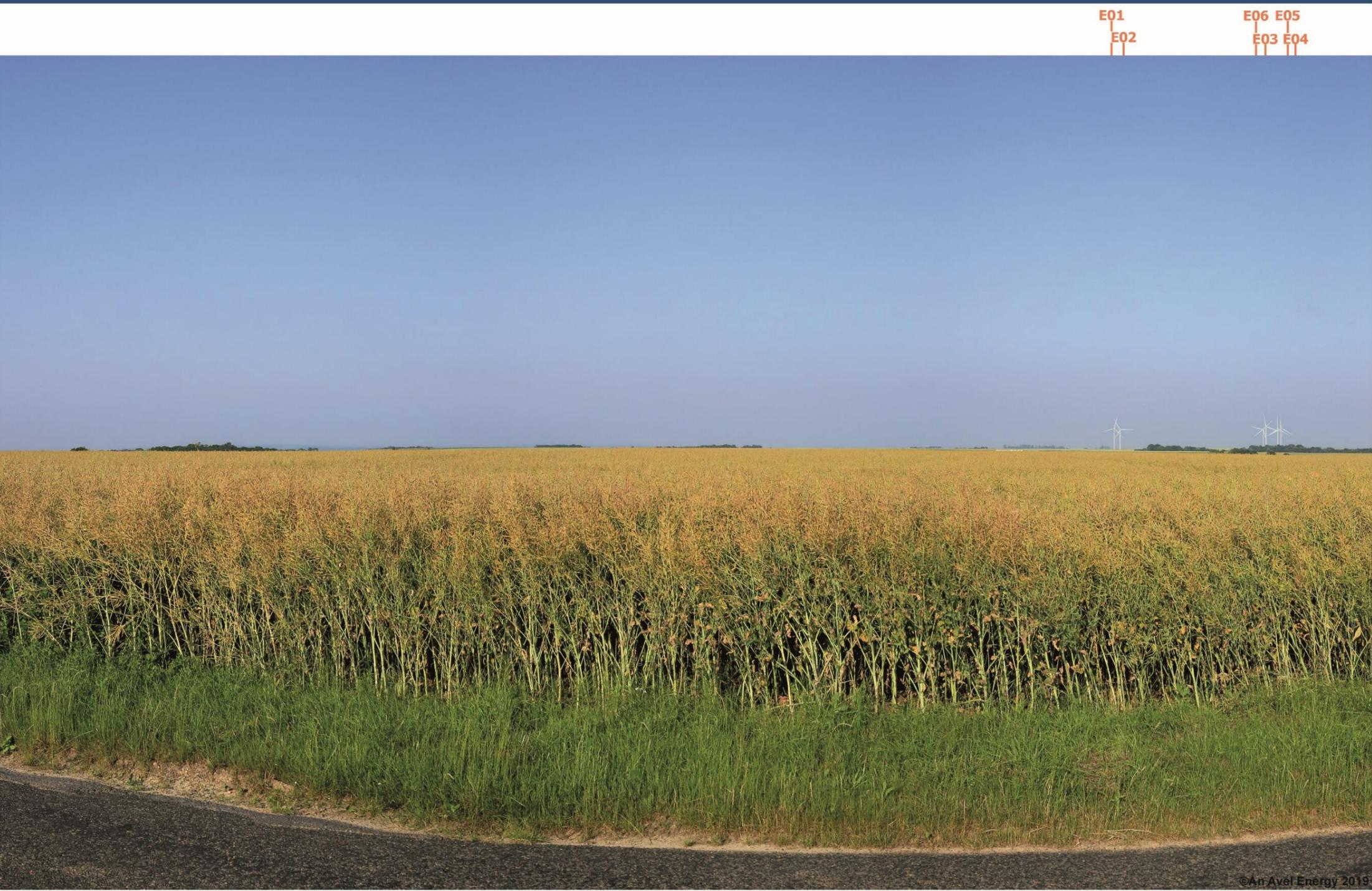


Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 45 cm (format A3)

Figure 2 : Photomontage n°45 : Perception proche depuis la Ferme du Mont Crocq (source : AN AVEL, 2019)



PHOTOMONTAGE N°35 : VUE DEPUIS LA D650 AU NORD D'AUDIGNICOURT



Vue 60 °. Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 45 cm (format A3)

Figure 3 : Photomontage n°35 : Perception éloignée depuis la D56 au nord d'Audignicourt (source : AN AVEL, 2019)

7 ANALYSE DU MILIEU NATUREL

7 - 1 Etat initial

Contexte écologique

L'analyse du contexte écologique démontre l'existence d'enjeux notables aux abords proches du projet en lien avec la présence de vastes massifs forestiers, de vallées alluviales, de cavités hypogées et de nombreux coteaux boisés et herbacés. Vis-à-vis du présent projet éolien, une sensibilité écologique potentielle a été déterminée surtout en lien avec le contexte des ZNIEFF qui accueillent diverses espèces d'oiseaux (notamment des rapaces nicheurs) susceptibles de fréquenter le territoire du projet et d'être impactées par l'activité éolienne. Ce contexte écologique laisse apparaître également une sensibilité chiroptérologique ¹potentielle, les connaissances récentes et les habitats présents plaidant en faveur d'une diversité en chauves-souris plus élevée que celle simplement citée dans les divers zonages. Localement, les enjeux chiroptérologiques résideront essentiellement dans la présence du Petit Rhinolophe, du Grand Murin, du Grand Rhinolophe, de la Noctule de Leisler, de la Noctule commune, de la Pipistrelle commune, de la Pipistrelle de Nathusius... Notons également que le site se trouve à proximité directe de nombreuses cavités d'hibernation de chiroptères. Toutefois, les espèces hibernant en site hypogé montrent, pour la plupart, une faible sensibilité au risque de collision avec les éoliennes.

Flore

Enjeux stationnels

Parmi les 222 espèces végétales recensées au sein de l'aire d'étude immédiate :

- Aucune n'est inscrite sur la liste rouge régionale (espèces menacées) ;
- 3 espèces sont d'enjeu moyen (quasi menacées en Hauts-de-France) : Bugle petit-pin (*Ajuga chamaepitys*), Anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla*), et Gentiane d'Allemagne (*Gentiana germanica*) (cf. Carte en page suivante).

Parmi les végétations caractérisées au sein de l'aire d'étude immédiate (cf. Carte en page suivante) :

- 1 est d'enjeu assez fort (pelouse calcicole du *Teucro montani* - *Bromenion erecti* J.M. Royer in J.M. Royer et al. 2006) ;
- 1 est d'enjeu moyen (hêtraie calcicole du *Daphno laureolae* - *Fagetum sylvaticae* Durin et al. 1967).

Enjeux fonctionnels

Les enjeux fonctionnels de l'aire d'étude immédiate concernant la flore et les végétations reposent sur la présence localisée de complexes calcicoles représentant les différents stades de la dynamique végétale spontanée des sols calcaires (pelouses, ourlets, fourrés et boisements calcicoles). Les stades les plus ouverts (pelouses) qui concentrent en général les enjeux (espèces et végétations menacées) font partie du plus vaste réseau de pelouses calcicoles du nord-ouest du Soissonnais.

¹ Chiroptères : Famille biologique regroupant les espèces couramment appelés « chauves-souris »

² Plante exotique envahissante avérée : le taxon est considéré comme une plante exotique envahissante avérée ou potentielle dans les régions proches ou pressenti comme telle en région Picardie, où il est soit envahissant dans les habitats

Ces complexes calcicoles restent néanmoins « noyés » dans un paysage d'openfield dont la plupart des milieux sont banals et n'hébergent qu'une faible diversité floristique.

Enjeux réglementaires

Une espèce végétale légalement protégée au niveau régional est présente au sein de l'AEI (cf. Carte en page suivante) :

- La Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*). Bien que protégée, cette espèce n'est pas menacée dans la région.

Espèces végétales exotiques envahissantes

2 espèces exotiques envahissantes avérées² ont été inventoriées au sein de l'aire d'étude immédiate :

- Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), présent en lisière de plusieurs boisements de l'AEI (points verts sur la carte) ;
- L'Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*) avec une station de quelques m² en bord de culture (point rose sur la carte).

Oiseaux

Avifaune nicheuse

Enjeux écologiques

Parmi les 59 espèces ayant niché au sein de l'aire d'étude rapprochée, 2 présentent des enjeux spécifiques régionaux de niveau « moyen » : le Tarier pâtre et l'Effraie des clochers. Les 57 autres espèces présentent des enjeux faibles : il s'agit d'espèces non menacées et/ou abondantes et bien réparties en Picardie.

Enjeux fonctionnels

Les principaux enjeux fonctionnels déterminés pour l'avifaune nicheuse d'enjeu écologique sont liés à un espace prairial en dehors de la ZIP. Cette dernière, essentiellement composée d'espaces cultivés ne montre pas de particularité pour l'avifaune nicheuse.

Enjeux réglementaires

Parmi les 59 espèces nicheuses de l'aire d'étude rapprochée, 44 sont protégées. Plusieurs sont cantonnées aux boisements et ne fréquentent qu'occasionnellement l'aire d'étude immédiate (cas des Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Pic épeiche, mésanges...).

En outre, l'aire d'étude rapprochée constitue également une aire d'alimentation/repos, fréquentée de façon plus ou moins assidue par d'autres espèces nichant aux abords.

Avifaune migratrice

Enjeux écologiques

La ZIP et ses abords se situent à distance de voie de migration « principale » pour l'avifaune. On notera ainsi que le projet se situe à plus de 10 km au sud de la Vallée de l'Oise.

- Migration pré-nuptiale

d'intérêt patrimonial ou impactant des espèces végétales menacées à l'échelle régionale ou nationale, soit impactant la santé, l'économie ou les activités humaines

Sur la base des inventaires que nous avons réalisés les flux et les stationnements migratoires constatés sont insignifiants de même que la diversité des espèces recensées en migration active. Rappelons au besoin, que la migration pré-nuptiale est beaucoup moins caractérisable que la migration postnuptiale.

- Migration postnuptiale

Sur la base des flux constatés au sein de l'aire d'étude rapprochée, la zone d'étude ne constitue pas une voie migratoire privilégiée et les flux qui s'y opèrent ne sont pas importants. S'agissant des stationnements, on soulignera quelques stationnements importants de Pluviers dorés atteignant plusieurs milliers d'individus mais de façon très ponctuelle au cours de nos différentes sessions de terrain. Le niveau d'enjeu écologique de ces milieux peut être considéré comme faible à ponctuellement moyen pour l'avifaune migratrice.

▪ Enjeux fonctionnels

Bien que l'aire d'étude rapprochée ne soit pas positionnée sur un axe migratoire majeur (national), son survol par les oiseaux migrateurs a été constaté. Localement, seul un flux diffus notamment de passereaux peut être observé au-dessus de l'aire d'étude rapprochée. Localement, aucun élément topographique ne conditionne un passage particulier.

S'agissant des haltes migratoires, nous avons relevé un enjeu moyen lié à la présence de labours favorables aux stationnements de Vanneaux huppés et/ou de Pluvier dorés.

▪ Enjeux réglementaires

Parmi les 40 espèces observées en migration/stationnement, 28 sont protégées.

Parmi ces espèces, aucune des espèces menacées à l'échelle européenne ne présente un enjeu stationnel particulier.

Avifaune en période hivernale

▪ Enjeux écologiques

Sur la base de nos observations, l'aire d'étude immédiate ne constitue aucun enjeu particulier pour l'avifaune en période hivernale. Nous n'y avons, en particulier, recensé aucun stationnement significatif de Vanneau huppé et/ou de Pluvier doré

▪ Enjeux fonctionnels

Nous n'avons relevé aucun enjeu fonctionnel particulier pour l'avifaune en période hivernale

▪ Enjeux réglementaires

Parmi les espèces recensées lors de nos inventaires hivernaux, 33 sont protégées. (Cf. ANNEXE 7 de l'étude écologique). Cette protection considère l'intégrité physique des individus mais aussi celle de leurs habitats

Chauves-souris

Enjeux écologiques

Sur la base des inventaires de terrain : 4 espèces ou groupes d'espèces constituent un enjeu stationnel dans l'aire d'étude rapprochée :

- Le Murin de Bechstein, la Noctule de Leisler, la Noctule commune et la Sérotine commune d'enjeu moyen ;
- Le Petit Rhinolophe, omniprésent au sein de l'AEI confère à toutes les structures ligneuses un enjeu spécifique assez fort.

Enjeux fonctionnels

Gîtes de parturition

En l'état actuel des connaissances, aucune colonie de parturition avérée de chiroptères n'a été identifiée au sein de l'aire d'étude immédiate. Toutefois, les nombreux cris sociaux de Pipistrelle commune obtenus en période de parturition et/ou de transit automnal au sein des villages et hameaux attenants à l'aire d'étude immédiate (Selens, Vézaponin...) laissent supposer l'existence de colonies

de parturition au sein de ces zones bâties. Par ailleurs, la présence d'une colonie de parturition de Petit Rhinolophe au sein de la commune de Selens est suspectée.

Gîtes d'accouplement (de swarming)

Localement, nous suspectons que la cavité localisée au lieu-dit « Le Murger » constitue un site de swarming en raison de la très grande activité de Pipistrelle commune que nous avons relevée le 18/09/2018.

Gîtes d'hibernation

Localement au niveau de l'aire d'étude rapprochée les potentialités sont importantes. Ainsi plusieurs cavités d'hibernation sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate ou ses abords immédiats. L'enjeu lié à la présence de ces cavités peut être considéré comme assez fort

Territoire de chasse et routes de vol

Sur la base de nos investigations de terrain, l'enjeu fonctionnel au sein de l'aire d'étude immédiate, lié à la présence de boisements et de haies constituant d'importants corridors de vol et/ou territoires de chasse, peut être considéré comme assez fort.

Enjeux réglementaires

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées.

Mammifères terrestres et amphibiens

Enjeux écologiques

Seul le Lézard des souches dont la présence est avérée au lieu-dit « fond Potenet » confère localement un enjeu assez fort. L'ensemble des autres espèces observées au sein de l'AEI présentent des enjeux spécifiques régionaux de niveau « faible ».

Enjeux fonctionnels

L'AEI ne présente pas d'intérêt particulier pour les espèces autres que les chiroptères et les oiseaux. On relèvera juste la présence de pelouses calcicoles thermophiles qui héberge le Lézard agile ainsi que des cortèges entomologiques associés qui montrent un intérêt supérieur aux espaces cultivés.

Enjeux réglementaires

Seules deux espèces sont protégées au titre de ses individus et de ses habitats de reproduction et de repos : le Hérisson d'Europe et le Lézard des souches.

La Grenouille rieuse et l'Orvet fragile bénéficient d'une protection des individus.

Synthèse des enjeux faunistiques à l'échelle de l'AEI

L'aire d'étude immédiate est fortement artificialisée car majoritairement constituée de cultures intensives. Les enjeux faunistiques de l'aire d'étude immédiate (AEI) reposent essentiellement sur l'avifaune et les chiroptères. On peut considérer que l'AEI est caractérisée par des enjeux stationnels de niveau :

- **Localement « assez fort » :**
 - Au niveau de la carrière située au Fond Potenet en raison de la présence du Lézard agile ;
 - Au niveau de l'ensemble des formations ligneuses en raison de la forte densité des contacts et de la fonctionnalité constatée des haies de l'AEI pour le déplacement du Petit Rhinolophe.
- **Localement « Moyen »**
 - Au niveau de la zone de nidification du Tarier pâtre ;
 - Au niveau de l'ensemble des cavités souterraines de l'AEI.
- **Les enjeux « Moyens » liés à la présence de la Noctule commune et de Leisler** ne peuvent être cartographiés ici en raison du vaste domaine vital de ces espèces ;
- **« faible » ailleurs.**

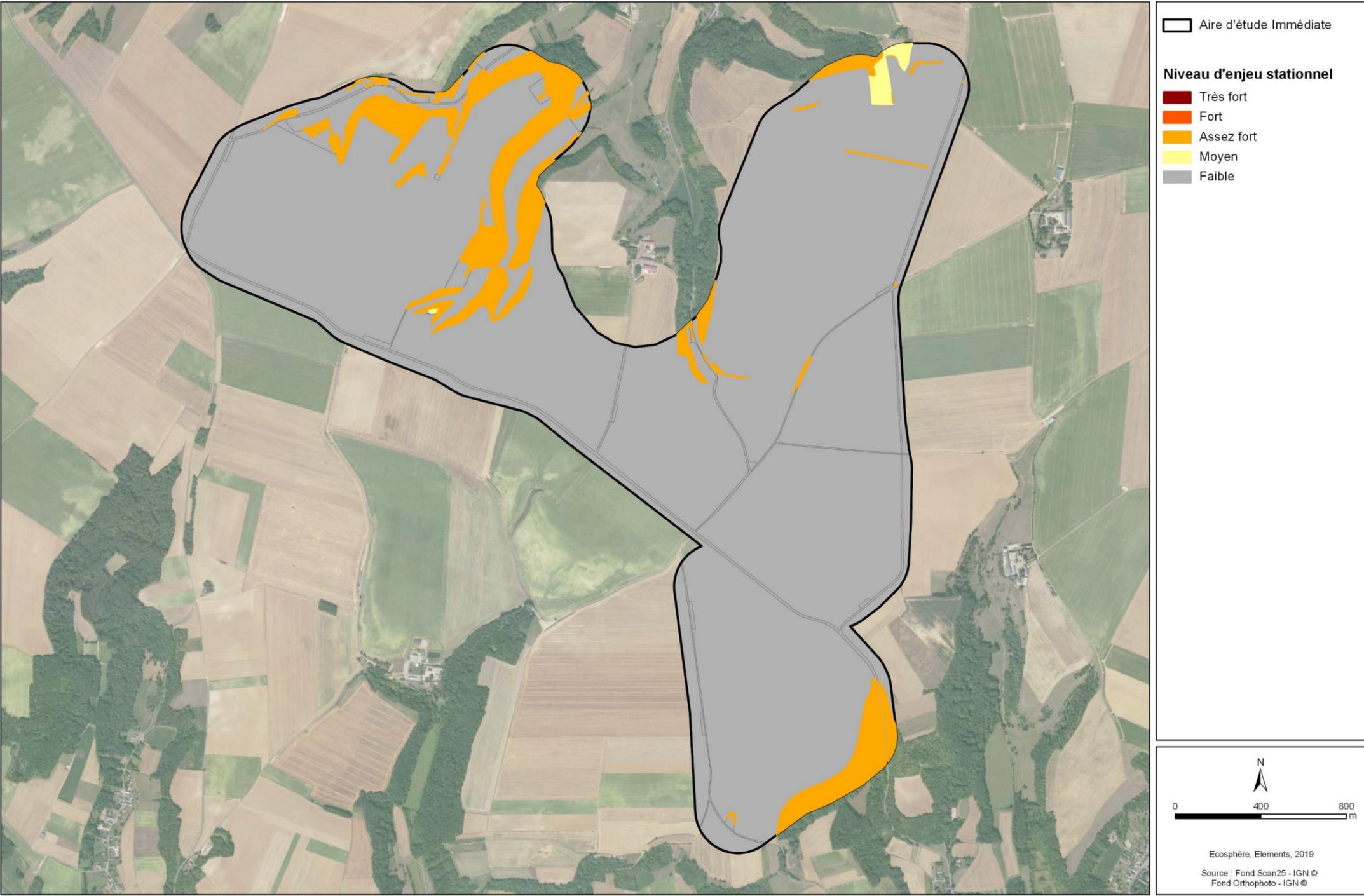
Par ailleurs, l'enjeu lié à l'avifaune migratrice peut être considéré comme faible à ponctuellement moyen (quelques stationnements importants de Pluvier dorés).
En période d'hivernage, quelques secteurs montrent un niveau d'enjeu moyen au niveau de l'AER. Au sein de l'AEI, en l'absence de stationnements significatifs observés, cet enjeu peut être considéré comme faible.



Synthèse des enjeux écologiques



Projet éolien de Selens (02) - Volet écologique de l'étude d'impact



Carte 3 : Synthèse des enjeux écologiques (source : Ecosphère, 2019)

7 - 2 Impacts bruts

Flore et habitats

Impact sur les espèces végétales à enjeu

Les 4 espèces végétales d'enjeu présentes au sein de l'aire d'étude immédiate sont toutes situées en dehors des différentes emprises du projet. En outre, le projet ne générera aucun effet sur les facteurs écologiques déterminants pour ces espèces.

⇒ **Les impacts directs sur les espèces végétales d'enjeu peuvent être considérés comme nuls.**

S'agissant des espèces non menacées, le principal impact portera essentiellement sur les espèces commensales des cultures et des bernes de chemins notamment en phase travaux (emprises). L'impact sur ces espèces rudérales demeure néanmoins négligeable, ces dernières faisant preuve d'une bonne capacité de résilience.

Impact sur les espèces végétales protégées

La germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*) (seule espèce végétale protégée présente au sein de l'AEI) est située en dehors des emprises du projet. Elle n'est pas concernée par un risque de destruction directe ou indirecte.

⇒ **L'impact direct sur l'espèce végétale protégée peut être considéré comme nul.**

Impacts sur les végétations

À l'instar des espèces végétales, les végétations d'enjeu présentes au sein de l'aire d'étude immédiate sont toutes situées en dehors des différentes emprises du projet. Par ailleurs, le projet ne générera aucun effet indirect sur les facteurs écologiques déterminants pour ces végétations.

⇒ **Les impacts directs et indirects du projet sur les végétations d'enjeu peuvent donc être considérés comme nuls.**

Oiseaux

En résumé, les principaux impacts bruts potentiels sur l'avifaune mis en évidence au travers de l'étude sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Espèces	Niveau d'impact / risques de collision	Niveau d'impact / risques de perturbation du domaine vital
Busard des roseaux	Faible	Sans objet en l'absence de nidification au sein de l'AEI
Buse variable	Faible	Sans objet
Faucon crécerelle	Faible	
Faucon pèlerin	Faible	
Grive mauvis	Faible	
Milan royal	Faible – Un seul individu	
Pluvier doré	Sans objet	Faible
Vanneau huppé	Faible	Faible en l'absence de nidification et de régularité des stationnements au sein de l'AEI

S'agissant de la perturbation de la trajectoire des migrateurs, le niveau d'impact peut être considéré comme faible.

Chauves-souris

Le projet éolien est ainsi susceptible de générer des impacts bruts significatifs (moyens), liés au risque de collision, sur les populations locales de Pipistrelle commune, Noctule commune et Noctule de Leisler. Des mesures proportionnelles aux niveaux d'impacts bruts engagés (moyens) devront donc être mises en œuvre afin que les impacts résiduels atteignent ou restent à un niveau négligeable.

Par ailleurs, **à condition que les fonctionnalités chiroptérologiques locales soient maintenues (haies, lisières...) et en l'absence de défrichement, les territoires de chasse de la plupart des espèces ainsi que les routes de vol ne subiront qu'un impact globalement faible à négligeable à l'exception de la Sérotine commune pour laquelle l'impact sera localement moyen.**

Espèces	Niveau d'impact / risques de collision	Niveau d'impact / risques de perturbation du domaine vital
Grand Murin	Faible	Faible
Murin de Bechstein	Faible	Faible
Noctule commune	Moyen	Faible
Noctule de Leisler	Moyen	Faible
Pipistrelle commune	Moyen	Faible
Pipistrelle de Nathusius et de type Kuhl/Nathusius	Faible	Faible
Sérotine commune et Sérotule	Faible	Moyen

Concernant les autres groupes faunistiques

Les espèces recensées parmi les autres groupes faunistiques (mammifères terrestres hors chiroptères, amphibiens, reptiles, odonates, lépidoptères rhopalocères et orthoptères) sont peu nombreuses et ne seront pas impactées de manière significative pour les raisons suivantes :

- Elles sont toutes peu sensibles au dérangement potentiel généré par les éoliennes ;
- Le projet ne générera pas de destruction d'habitats déterminants à l'écologie des espèces considérées ;
- Absence de risques de collisions pour l'ensemble des espèces.

⇒ **Les impacts peuvent donc être considérés comme négligeables pour ces espèces.**

Sur les continuités écologiques

Le projet de parc éolien sur la commune de Selens est situé au sein d'un paysage de grandes cultures ne présentant pas de fonctionnalité écologique particulière pour l'ensemble des groupes étudiés.

⇒ **Pour ces raisons, l'impact du projet sur les continuités écologiques peut être considéré comme négligeable**

Conclusion de l'Evaluation des incidences Natura 2000

L'aire d'étude immédiate du projet éolien est comprise dans l'aire d'évaluation spécifique de 10 espèces animales : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Grand Murin, Cigogne noire, Cigogne blanche, Milan noir, Milan royal.

- ⇒ **L'analyse détaillée des éventuelles incidences du projet sur ces espèces montre qu'aucune incidence notable n'est à attendre**
- ⇒ **Ainsi, à l'issue de l'évaluation détaillée des incidences Natura 2000, le projet ne générera donc aucune incidence notable/significative sur ces espèces et habitats naturels et ne remettra donc pas en cause leur état de conservation à l'échelle des sites Natura 2000 considérés.**

7 - 3 Mesures et impacts résiduels

Mesures d'évitement et de réduction

Les principales mesures d'évitement relatives au milieu naturel concernent l'implantation des éoliennes et de leurs aménagements, évitant au maximum :

- Des couloirs majeurs de migration d'oiseaux ;
- Des axes privilégiés de déplacements locaux d'oiseaux ou de chauves-souris ;
- Des sites de nidification importants pour des oiseaux rares et menacés, par conséquent sensibles à la perturbation de leur environnement ;
- Des sites de stationnement importants pour les oiseaux hivernants ou migrateurs sensibles (rapaces, cigognes, pluviers et vanneaux...) ;
- Des zones de chasse privilégiées par les chauves-souris.
- Les zones d'enjeu floristique ont également été évitées.

La réalisation des travaux entre fin mars et début août sera également évitée au maximum, pour limiter le dérangement des oiseaux en période de reproduction.

Des mesures de réduction ont été proposées en complémentarité afin de poursuivre la minimisation des impacts écologiques. Les principales concernent la limitation des emprises des travaux sur les secteurs écologiquement sensibles, et la sensibilisation des entreprises aux enjeux écologiques du site, par la rédaction d'un cahier des prescriptions écologiques. Le modèle d'éolienne retenue permet également de maximiser l'éloignement du bas de la pale en rotation avec le sol, dans le but de réduire les risques de collision avec les espèces volant bas à la recherche de nourriture. La gestion et l'entretien régulier des plateformes des éoliennes permettent enfin de minimiser la fréquentation du site par la faune. Enfin, un bridage des éoliennes selon les conditions météorologiques sera mis en place.

Mesures de compensation et de suivi

Les mesures réglementaires de suivi du chantier et des populations d'oiseaux et chauves-souris après la mise en exploitation du parc éolien seront appliquées.

- ⇒ **Les impacts résiduels du projet en phase travaux et exploitation peuvent être considérés comme négligeables à faibles pour toutes les espèces étudiées.**

8 TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS, RESIDUELS ET CUMULES

La synthèse des impacts du projet est résumée dans les tableaux ci-après. Pour plus de compréhension et afin de faciliter la lecture, un code couleur a été défini. Il est rappelé dans le tableau ci-dessous.

Impact positif		Impact négatif
	Nul ou Négligeable	
	Faible	
	Modéré	
	Fort	
	Très fort	

Tableau 4 : Echelle des niveaux d'impact

Légende : P-Permanent, D-Direct, T-Temporaire, I-Indirect, R-Réduction, A-Accompagnement, C-Compensation, E-Evitement, S-Suivi

Contexte humain

THEMES		NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	Démographie	Phases chantier et de démantèlement : Pas d'impact.	-	-	NUL			NUL
		Phase d'exploitation : Possibilité d'un impact négligeable en fonction des convictions personnelles des personnes vis-à-vis de l'éolien.	P	D	NEGLIGEABLE	-	-	NEGLIGEABLE
	Logement	Toutes périodes confondues : Pas d'impact sur le parc de logements.	-	-	NUL	-	-	NUL
	Economie	Phases chantier et de démantèlement : Impact positif sur l'économie locale grâce à l'utilisation d'entreprises locales (ferrailage, centrales béton, électricité, etc.) et à l'augmentation de l'activité de service (hôtels, restaurants, etc.).	T	D & I	FAIBLE			FAIBLE
		Phase d'exploitation : Impact sur l'emploi au niveau local et régional.	P	D	FAIBLE	-	-	FAIBLE
		Impact sur l'économie locale par l'intermédiaire des budgets des collectivités locales.	P	D	MODERE			MODERE
	Activités agricoles	Phase chantier : Gel de 3,26 ha des parcelles agricoles des communes d'accueil du projet.	T	D	MODERE	R : Limiter l'emprise des plateformes ;	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE
		Phase d'exploitation : Gel de 1,73 ha des parcelles agricoles des communes d'accueil du projet.	P	D	FAIBLE	R : Conserver les bénéfices agronomiques et écologiques du site : Stockage de la terre fertile décapée et réutilisation après travaux		FAIBLE
		Phase de démantèlement : Retour des terres à leur état d'origine.	T	D	NEGLIGEABLE	C : Dédommagement en cas de dégâts ; C : Indemnisation des propriétaires.		NEGLIGEABLE
	AMBIANCE LUMINEUSE	Phases chantier et de démantèlement : Impact sur l'ambiance lumineuse locale équivalent aux travaux agricoles habituels.	T	D	NEGLIGEABLE		Inclus dans les coûts du projet	NEGLIGEABLE
Phase d'exploitation : Risque d'impact sur l'ambiance lumineuse locale en raison du balisage lumineux.		P	D	MODERE	R : Synchroniser les feux de balisage.	FAIBLE		
AMBIANCE ACOUSTIQUE	Phase chantier : Risque d'impact sur l'ambiance sonore locale en raison du passage des camions à proximité des habitations et de certains travaux particulièrement bruyants.	T	D	FAIBLE		Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE	
	Phase d'exploitation : Plusieurs risques de dépassements des seuils réglementaires diurnes et nocturnes ont été estimés pour les vitesses allant de 5 m/s à 7 m/s. Des plans de bridage permettant de réduire les émergences sonores ont ainsi été étudiés pour les périodes diurnes et nocturnes. Sur la base de ces plans de bridage, les émergences sonores diurnes et nocturnes calculées ne dépassent pas les seuils réglementaires.	P	D	FORT	R : Réduire les nuisances sonores pendant le chantier : respect des normes et des horaires, limitation dans la durée des opérations bruyantes. R Mise en place d'un plan de bridage S : Suivi acoustique après la mise en service du parc.		FAIBLE	
SANTE	Qualité de l'air	Phases chantier et de démantèlement : Risque de formation de poussières en période sèche.	T	D	FAIBLE		Inclus dans les coûts du chantier	NEGLIGEABLE

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL	
		P	D	MODERE	R : Limiter la formation de poussières : fixation des poussières au sol par arrosage en cas de gêne des riverains.		MODERE	
	Déchets	Phases chantier et de démantèlement : Impact modéré des déchets sur l'environnement.	T	D	MODERE	R : Gestion des déchets : Mise en place d'un plan de gestion et redirection vers les centres de traitement adéquats.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	NEGLIGEABLE
		Phase d'exploitation : Impact faible des déchets sur l'environnement.	T	D	FAIBLE			NEGLIGEABLE
	Autres impacts	Phases chantier et de démantèlement : Les vibrations et odeurs n'impacteront que très faiblement les riverains.	T	D	NEGLIGEABLE	-	-	NEGLIGEABLE
		Phase d'exploitation : Aucun impact lié aux infrasons, aux basses fréquences, aux champs électromagnétiques n'est attendu. De plus, le parc éolien respecte la réglementation en vigueur au sujet des effets stroboscopiques.	-	-	NUL			NUL
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	Phases chantier et de démantèlement : Augmentation faible du trafic, particulièrement au moment du coulage des fondations ;	T	D	FAIBLE	R : Gérer la circulation des engins de chantier.	Inclus dans les coûts du chantier	FAIBLE	
	Risque de détérioration des voiries empruntées en raison du passage répété d'engins lourds.	P	D	MODERE			FAIBLE	
	Phase d'exploitation : Aucun impact sur les conducteurs ;	-	-	NUL			NUL	
	Augmentation négligeable du trafic lié à la maintenance ;	P	D	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE	
	Impact faible sur les infrastructures existantes.	P	D	FAIBLE			FAIBLE	
ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS	Phases chantier et de démantèlement : Effarouchement des espèces chassables présentes sur le site en raison de l'augmentation de la fréquentation ;	T	D	FAIBLE	R : Prévenir le risque d'accidents de promeneurs durant la phase chantier : Limiter l'accès aux chemins proches du chantier lors des opérations à risque. A : Informer les promeneurs sur le parc éolien.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE	
	Pas de gêne des promeneurs présents sur les chemins de randonnées.	T	D	NEGLIGEABLE			NUL	
	Phase d'exploitation : Pas d'impact sur la chasse ;	-	-	NUL			NEGLIGEABLE	
	Impact négligeable sur les chemins de randonnée existants.	P	D	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE	
RISQUES TECHNOLOGIQUES	Phase chantier : Pas d'impact sur les risques industriels et lié au transport de marchandises dangereuses ;	-	-	NUL	R : Sécuriser le site du projet en cas de découverte « d'engins de guerre ».	Inclus dans les coûts du chantier	NUL	
	Possibilité de découverte d'engins de guerre lors de la réalisation des fondations ou des tranchées.	T	D	MODERE			FAIBLE	

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
	<u>Phase d'exploitation</u> : Pas d'impact sur les risques technologiques.	-	-	NUL			NUL
	<u>Phase de démantèlement</u> : Pas d'impact sur les risques industriels et lié au transport de marchandises dangereuses ;	-	-	NUL			NUL
	Probabilité négligeable de mettre à jour des engins de guerre non découverts en phase chantier.	T	D	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE
SERVITUDES	<u>Phase chantier</u> : Pas d'impact sur les servitudes aéronautiques, radioélectriques, de télécommunication et les radars météorologiques ;	-	-	NUL	E : Eviter l'implantation d'éoliennes dans les zones archéologiques connues ; E : Suivre les recommandations des gestionnaires d'infrastructures existantes en phase chantier ; R : Rétablir la réception télévisuelle en cas de problèmes.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	NUL
	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques.	T	D	FAIBLE			NEGLIGEABLE
	<u>Phase d'exploitation</u> : Pas d'impact sur les servitudes aéronautiques, radioélectriques, de télécommunication, les radars météorologiques et sur les vestiges archéologiques ;	-	-	NUL			NUL
	Possibilité d'impact sur la réception télévisuelle des riverains.	P	D	MODERE			NEGLIGEABLE
	<u>Phase de démantèlement</u> : Pas d'impact sur les servitudes aéronautiques, radioélectriques, de télécommunication et les radars météorologiques ;	-	-	NUL			NUL
	Possibilité négligeable de découverte de vestiges archéologiques.	T	D	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE

Tableau 5 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens-Vézaponin sur le contexte humain

Contexte physique

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
GEOLOGIE ET SOL	<u>Phase chantier</u> : Impact faible lors de la mise en place des fondations, des plateformes, des réseaux enterrés et des chemins d'accès.	P	D	FAIBLE	E : Réaliser un levé topographique ; E : Réaliser une étude géotechnique ; R : Gérer les matériaux issus des décaissements ; R : Mettre en œuvre les prescriptions relatives au sol et au sous-sol en matière de démantèlement éolien.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	FAIBLE
	Impact faible lors du stockage des terres extraites.	T	D				
	<u>Phase d'exploitation</u> : Impact négligeable compte tenu du peu d'interventions nécessaires et de la faible emprise au sol du parc éolien.	-	-	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE
	<u>Phase de démantèlement</u> : Impacts faibles liés au démantèlement des installations et à la remise en état des terrains.	T	D	FAIBLE			FAIBLE
HYDROGEOLOGIE ET HYDROGRAPHIE	<u>Phases chantier et de démantèlement</u> : Pas d'impact sur les eaux superficielles, les milieux aquatiques et les zones humides et l'eau potable.	-	-	NUL	E : Préserver l'écoulement des eaux lors des précipitations ; R : Prévenir tout risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines : pas de stockage de produits polluants sur le site, entretien des machines de chantier, etc.	Inclus dans les coûts du chantier et du projet	NUL
	Impact faible lié au risque de pollution sur les eaux superficielles et souterraines.	-	-	FAIBLE			NEGLIGEABLE
	Impact faible sur les eaux souterraines en raison de l'imperméabilisation des sols.	T (base de vie, tranchées) et P (fondations, plateformes, accès)	D	FAIBLE			FAIBLE
	<u>Phase d'exploitation</u> : Pas d'impact sur les eaux superficielles, les eaux souterraines, les milieux aquatiques et les zones humides et l'eau potable.	-	-	NUL			NUL
	Impact négligeable lié au risque de pollution sur les eaux superficielles et souterraines.	-	-	NEGLIGEABLE			NEGLIGEABLE
	<u>Phases chantier et de démantèlement</u> : Topographie locale ponctuellement modifiée.	T	D	FAIBLE			FAIBLE
RELIEF	<u>Phase d'exploitation</u> : Remaniements de terrain nuls.	-	-	NUL	-	-	NUL
	<u>Toutes phases confondues</u> : Pas d'impact.	-	-	NUL	-	-	NUL
CLIMAT	<u>Toutes phases confondues</u> : Pas d'impact.	-	-	NUL	-	-	NUL
RISQUES NATURELS	<u>Toutes phases confondues</u> : Pas d'impact.	-	-	NUL	E : Réaliser une étude géotechnique. A : Réalisation de retenues d'eau	Inclus dans les coûts du chantier 25 000 € (estimé)	NUL

Tableau 6 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens - Vézaponin sur le contexte physique

Contexte naturel

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
Espèces végétales et végétation	<p><u>Phase chantier :</u> Espèce végétale - l'emprise du projet est suffisamment éloignée des habitats, ce qui permet d'exclure tout risque de destruction directe et indirecte de l'espèce (<i>pelouse et ourlet calcicoles et boisements calcoles</i>)</p> <p>Végétation – les végétations sont situées en dehors de l'emprise du projet et suffisamment éloignées de celui-ci, ce qui exclut les risques de destruction directe et indirecte (<i>Anémone pulsatile, Gentiane d'Allemagne, Germandrée des montagnes</i>)</p> <p><u>Phase d'exploitation :</u> pas d'impact</p>	-	-	NUL	-	-	NUL
	<p><u>Phase de chantier :</u> Pas d'impact</p>	-	-	NUL	-	-	NUL
Avifaune	<p><u>Phase d'exploitation :</u> Risque de collision/barotraumatisme, perturbation des territoires et des liens fonctionnels qui les unissent</p> <p>(<i>Busard des roseaux, Buse variable, Faucon hobereau, Faucon pèlerin, Grive mauvis, Pluvier doré, Vanneau huppé</i>)</p>	P	D	FAIBLE	<p>MR 4 : Éviter de rendre les plateformes attractives pour les oiseaux et les chiroptères ;</p> <p>MR 5 : Éviter la création de friches aux abords des machines dans un rayon d'au moins 300 mètres, et donc de maintenir les cultures afin d'en limiter l'attractivité éventuelle pour la faune.</p>	Nul	FAIBLE (Busard des roseaux)
					<p>MA/S : Suivi ICPE (Suivi de mortalité et comportemental) 1 année de suivi + 1 fois tous les 10 ans : a minima, 3 années de suivis complets</p>	40 000€ en moyenne/année de suivi soit 120 000€ sur 20ans	NEGLIGEABLE
					<p>MA/S : Suivi ICPE (Suivi de mortalité et comportemental) 1 année de suivi + 1 fois tous les 10 ans : a minima, 3 années de suivis complets</p>	40 000€ en moyenne/année de suivi soit 120 000€ sur 20ans	
					<p>MA/S : Suivi ICPE (Suivi de mortalité et comportemental) 1 année de suivi + 1 fois tous les 10 ans : a minima, 3 années de suivis complets</p>	40 000€ en moyenne/année de suivi soit 120 000€ sur 20ans	
<p><u>Phase de chantier :</u> Pas d'impact</p>	-	-	NUL	-	-	NUL	
Chiroptères	<p><u>Phase d'exploitation :</u> Risque de collision, Risque de perturbation du domaine vital</p>	P	D	MODERE	<p>ME : Choix de variante de moindre impact</p>	Nul	FAIBLE (sous réserve des résultats des mesures ICPE)
					<p>MR 3 : Éviter de rendre les plateformes attractives pour les oiseaux et les chiroptères ;</p>	A définir	

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
					MR 4 : Éviter la création de friches aux abords des machines dans un rayon d'au moins 300 mètres;	Nul	
					MR 5 : Limiter l'éclairage des structures	Nul	
					MR 10 : Mise en drapeau des éoliennes par vent faible (pitch des pales, frein aérodynamique...)	Coût d'organisation et de maintenance supplémentaires non chiffrables à ce stade	
					MR 11 : Régulation des éoliennes suivant les paramètres établis à partir du suivi en altitude <ul style="list-style-type: none"> Transit printanier : il n'y a pas de pattern définissable compte tenu du peu de données recueillies. Nous ne proposons aucun bridage pour cette période au regard du faible nombre de contacts obtenus ; Parturition : nous proposons un bridage dès lors que les conditions suivantes sont réunies : vent < 7m/s + température > 10°C + 6 premières heures de la nuit ; Transit automnal : nous proposons un bridage dès lors que les conditions suivantes sont réunies : vent < 7m/s + température > 11°C + nuit entière. 	Coût du bridage : la perte de production engendrée par le bridage proposé a été estimée à 3% (étude bancable Météolien – modèle N131 3.6MW). Coût du suivi en nacelle et production d'un rapport : Les coûts de ce protocole seront à évaluer avec la société Éléments au moment de la mise en place de ce suivi au regard des évolutions technologiques (matériel, méthode...) et éventuellement des nouveaux protocoles qui pourront se voir imposés.	
					MR 12 : Les nacelles doivent être conçues, construites et entretenues de manière à ce que les chauves-souris ne puissent y gîter	Nul	
					MA/S : Suivi ICPE (Suivi de mortalité, Suivi comportemental, Suivi en nacelle) 1 année de suivi + 1 fois tous les 10 ans : a minima, 3 années de suivis complets	40 000€ en moyenne/année de suivi soit 120 000€ sur 20ans	
Autres groupes faunistiques	Phase chantier : Risque de destruction d'habitats	-	-	NEGLIGEABLE	-	-	NEGLIGEABLE
	Phase d'exploitation : Dérangeant						

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
Continuités écologiques	<u>Toute phase confondue</u> : pas d'impact	-	-	NEGLIGEABLE	-	-	NEGLIGEABLE

Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens-Vézaponin sur le contexte naturel

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
Phase chantier	Aspect industriel de l'environnement	T	D	FAIBLE	R : Atténuation de l'aspect industriel R : Remise en état du site en fin de chantier	Inclus dans les couts du chantier	FAIBLE
Aire d'étude éloignée	Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	P	D	FAIBLE			FAIBLE
	Perception depuis les axes de communication	P	D	FAIBLE			FAIBLE
	Perception depuis les bourgs	P	D	FAIBLE	R : Choix d'implantation et de matériel ; R : Intégration des éléments connexes au parc éolien ; A : Effacement des réseaux ; A : Prolongement et accompagnement du GR12A	Estimation : 200 000 à 250 000 € Estimations : 50 000 € (une partie des coûts pourront être pris en	FAIBLE
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	P	D	FAIBLE			FAIBLE

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
Aire d'étude rapprochée						charge, suite à la fourniture des devis par les organismes concernés)	
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Les monuments historiques présents au sein de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas d'impact. Situés en centre-bourg ou en fond de vallée, le front bâti ou les coteaux dissimulent le projet de Selens-Vézaponin. Les covisibilités sont également négligeables compte tenu de l'éloignement avec le projet et des masses boisées imposantes qui ponctuent le plateau cultivé.	P	D	NUL		NUL
	Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	Depuis l'aire d'étude rapprochée, les éoliennes des parcs de Leury et Crouy-Cuffies, ainsi que celles du projet sont souvent visibles depuis les hauteurs du plateau cultivé. En effet, depuis certains points de vue ils sont tous les trois perceptibles en arrière-plan et parfois d'une hauteur apparente similaire. Compte tenu du contexte éolien réduit des aires d'étude, les angles d'occupation restent modérés. De plus, compte tenu de leur éloignement, les verticalités du motif éolien demeurent peu prégnantes. L'impact est faible.	P	D	FAIBLE		FAIBLE
	Perception depuis les axes de communication	Les tronçons des voiries en fond de vallées ne sont pas impactés par le projet de Selens, ou alors très faiblement si les éoliennes dépassent ponctuellement des coteaux boisés. Depuis les routes situées sur les hauteurs du plateau, le regard se porte loin et les éoliennes sont davantage visibles en arrière-plan notamment depuis la D17 au nord de Nouvron-Vingré (photomontage n°26), depuis la D1 et la D3070 (n°22) ou encore la D13 (n°19 et n°21). L'impact est faible.	P	D	FAIBLE		FAIBLE
	Perception depuis les bourgs	Les visibilités sont très réduites depuis les bourgs implantés en fond de vallée tel que Vic-sur-Aisne dans celle de l'Aisne, ou encore Trosly-Loire et Saint-Paul-aux-Bois dans la vallée de l'Ailette. Les éoliennes sont partiellement voire totalement masquées par les coteaux boisés. La ville de Soissons, également encaissée, ne présentera pas de visibilité avec les futures éoliennes. Les bourgs davantage impactés situés sur le plateau sont rares tel que Cuisy-en-Almont ou encore Folembray. Depuis ces derniers, les éoliennes s'alignent en arrière-plan au-delà des boisements. Lorsqu'elles sont visibles, compte tenu de l'éloignement leurs hauteurs apparentes sont réduites. Les impacts sont toutefois faibles.	P	D	FAIBLE		FAIBLE
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	L'itinéraire du GR 12A traverse l'aire d'étude rapprochée et alterne entre des positions hautes sur le plateau et d'autres encaissées en fond de vallée. Distant d'environ 7 kilomètres, le parc commence à avoir une hauteur apparente visible, mais le rapport d'échelle avec ce paysage de grande ampleur reste favorable. L'impact est faible.	P	D	FAIBLE		FAIBLE
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	Malgré le panorama qu'offre la tour de la cathédrale Saint-Gervais et Saint-Protais à Soissons, le projet n'est pas visible derrière les coteaux boisés. Les monuments encaissés dans les vallées sont éloignés de tout lien visuel avec les futures éoliennes. Depuis le château de Coucy-le-Château-Auffrique, les éoliennes sont perceptibles au-delà des boisements. Compte tenu de la distance, le motif ne	P	D	FAIBLE		FAIBLE

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
Aire d'étude immédiate	Intervisibilité avec les parcs éoliens existants	P	D	FAIBLE			FAIBLE
	Perception depuis les axes de communication	P	D	FORT			FORT
	Perception depuis les bourgs	P	D	FAIBLE			FAIBLE
	Perception depuis les chemins de randonnée & belvédères	P	D	MODERE			MODERE
	Perception et covisibilité : le patrimoine & les sites protégés	P	D	NUL			NUL

Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens-Vézaponin sur le contexte paysager

Impacts cumulés

THEMES	NATURE DE L'IMPACT	DUREE	DIRECT / INDIRECT	IMPACT BRUT	MESURES	COÛTS	IMPACT RESIDUEL
Contexte physique	Pas d'impacts mesurables sur la majorité du contexte physique : - nature des sols et géologie à l'échelle locale ; - réseau hydrographique superficiel et souterrain, ni sur le risque de pollution et sur les eaux potables ; - topographie ; - risques naturels. Un impact cumulé modérément positif est attendu sur le climat.	-	-	NUL	-	-	NUL
		P	D	MODERE	-	-	MODERE
Contexte naturel	Un seul parc existe à 5 km au nord de la commune de Soissons sur la commune de Leury. Un autre parc est cours d'instruction sur ce même secteur. Au regard de la distance du parc de Leury il est considéré qu'aucun effet cumulé/impact cumulatif n'est à attendre avec le projet concerné. De même, il n'existe pas d'autres projets susceptibles de créer localement un impact cumulatif avec le projet de parc éolien. A signaler toutefois le dépôt prochain à l'instruction d'un projet comportant 6 éoliennes sur la commune de Tartiers.	-	-	NUL	Sans objet	Sans objet	NUL
Contexte paysager	Compte tenu du contexte éolien très réduit des aires d'étude et du motif du parc de Selens-Vézaponin en cohérence avec ceux des trois autres parcs, les effets cumulés sont réduits.	P	D	FAIBLE			FAIBLE
Contexte humain	Impacts cumulés lumineux faiblement négatifs, au vu du contexte éolien dégagé ;	P	D	FAIBLE	R : Synchroniser les feux de balisage.	Inclus dans les coûts du projet	FAIBLE
	Impacts cumulés faiblement négatifs sur le trafic routier, l'état des routes.	P	D	FAIBLE			NUL
	Pas d'impacts mesurables sur les autres thématiques du contexte humain : - socio-économie (démographie, logement) ; - santé (acoustique, déchets, infrasons, basses fréquences et champs électromagnétiques) ; - chasse ; - risques technologiques ; - servitudes ;	-	-	NUL			FAIBLE
	Impacts faiblement positifs sur l'emploi par la création d'emplois dans la maintenance, et sur les activités agricoles via les indemnités ;	P	D/I	FAIBLE			MODERE
	Impacts modérément positifs sur l'économie, par les retombées économiques cumulées ;	P	I	MODERE			MODERE
	Impacts positifs modéré sur la qualité de l'air, par la production d'électricité renouvelable.	P	I	MODERE			MODERE

Tableau 9 : Synthèse des impacts cumulés du projet de Selens-Vézaponin

9 TABLE DES ILLUSTRATIONS

9 - 1 Liste des figures

Figure 1 : Perception proche depuis le GR12A au Sud-Est de Selens (source : An Avel Energy, 2019)	5
Figure 2 : Photomontage n°45 : Perception proche depuis la Ferme du Mont Crocq (source : AN AVEL, 2019)	27
Figure 3 : Photomontage n°35 : Perception éloignée depuis la D56 au nord d'Audignicourt (source : AN AVEL, 2019)	28

9 - 2 Liste des tableaux

Tableau 1 : Avantages et inconvénients des variantes étudiées (source : ELEMENTS et bureaux d'études mandatés, 2019)	11
Tableau 2 : Présentation des variantes (source : ELEMENTS, 2019)	13
Tableau 3 : Caractéristiques générales du projet éolien de Selens-Vézaponin (source : ELEMENTS, 2019)	14
Tableau 4 : Echelle des niveaux d'impact	35
Tableau 5 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens-Vézaponin sur le contexte humain	38
Tableau 6 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens - Vézaponin sur le contexte physique	39
Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens-Vézaponin sur le contexte naturel	42
Tableau 8 : Synthèse des impacts et mesures du projet de Selens-Vézaponin sur le contexte paysager	45
Tableau 9 : Synthèse des impacts cumulés du projet de Selens-Vézaponin	46

9 - 3 Liste des cartes

Carte 1 : Raccordement électrique interne à l'installation	14
Carte 2 : Implantation du parc éolien et de ses équipements	15
Carte 3 : Synthèse des enjeux écologiques (source : Ecosphère, 2019)	32